



Assemblée générale

Soixante et onzième session

Documents officiels

Première Commission

21^e séance plénière

Mercredi 26 octobre 2016, à 15 heures

New York

Président : M. Boukadoum (Algérie)

En l'absence du Président, M. Zeleny (République tchèque), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 89 à 105 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément au calendrier indicatif pour cette phase de nos travaux, figurant dans le document A/C.1/71/CRP.2/Rev.1, adopté par la Première Commission à sa séance d'organisation, aujourd'hui est la dernière journée consacrée à notre examen thématique. Je prie à nouveau instamment toutes les délégations de bien vouloir respecter le temps de parole de cinq minutes qui leur est imparti lorsqu'elles prennent la parole à titre national, et de sept minutes lorsqu'elles prennent la parole au nom d'un groupe.

J'ai été informé que le seul orateur restant au titre du groupe de questions « Désarmement régional et sécurité » ne s'exprimera pas. La Commission va par conséquent aborder le groupe de questions « Mécanisme de désarmement ». La Commission continuera d'utiliser

un signal sonore pour rappeler aux délégations que leur temps de parole est dépassé. Je prie à nouveau les délégations d'abréger leurs déclarations, dont l'intégralité sera disponible sur PaperSmart.

Je rappelle également aux délégations que la séance sera suspendue vers 17 h 30 afin de procéder à la cérémonie annuelle de remise des diplômes du Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement.

Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Indonésie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/71/L.62 et le projet de décision A/C.1/71/L.66.

M^{me} Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés sur le groupe de questions « Mécanisme de désarmement ».

Le Mouvement des pays non alignés reste préoccupé par l'érosion continue du multilatéralisme dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Le Mouvement est résolu à continuer de promouvoir le multilatéralisme en tant que principe fondamental des négociations dans ces domaines et seule approche durable pour traiter de ces questions, conformément à la Charte des Nations Unies.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Le Mouvement souligne l'importance du mécanisme multilatéral de désarmement, qui comprend la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale pour les négociations sur le désarmement, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, instance délibérante et organe subsidiaire de l'Assemblée générale, et la Première Commission. Il insiste sur la nécessité de préserver et de renforcer la nature, le rôle et l'objectif de chacun des rouages de ce mécanisme.

Notre objectif commun est d'accroître l'efficacité du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. En s'appuyant sur son règlement intérieur et ses méthodes de travail actuels, ce mécanisme a donné naissance à des traités et des directives qui font date. De l'avis du Mouvement, la principale difficulté réside dans l'absence de volonté politique de la part de certains États de progresser, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire.

Le Mouvement réaffirme l'importance que revêt la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, et appelle encore une fois la Conférence à convenir par consensus et sans plus tarder d'un programme de travail équilibré et complet qui prenne en considération les intérêts de tous les États en matière de sécurité. À cet égard, le Mouvement réaffirme l'importance du principe figurant dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, selon lequel

« l'adoption de mesures de désarmement doit se faire de façon équilibrée et équitable, de sorte que le droit à la sécurité de chaque État soit garanti et qu'aucun État ou groupe d'États n'en retire des avantages par rapport à d'autres à quelque stade que ce soit ». (*résolution S-10/2, par. 29*)

Afin d'insuffler un nouvel élan aux efforts de désarmement à l'échelle mondiale, le Mouvement demande que des négociations commencent au plus tôt, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de l'adoption d'une convention globale sur les armes nucléaires, conformément à la résolution 70/34, présentée par le Mouvement. Le Mouvement appuie le document de travail présenté par la Mongolie au nom des États membres du Groupe des 21, intitulé « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire », document publié sous la cote CD/2067.

En ce qui concerne la Commission du désarmement, le Mouvement regrette que, depuis 2000, elle n'ait pas été en mesure d'aboutir à un accord sur quelque recommandation que ce soit du fait de l'absence de volonté politique et de l'inflexibilité de certains États dotés d'armes nucléaires, et ce malgré le rôle constructif joué par le Mouvement et les propositions concrètes qu'il a avancées au cours des négociations, en particulier au sein du Groupe de travail chargé de formuler des recommandations en vue d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires. Le Mouvement demande aux États Membres de l'ONU de faire preuve de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pour permettre à la Commission de convenir de résultats de fond au cours du cycle actuel.

Pour sa part, le Mouvement est disposé à contribuer de manière constructive à faire progresser les questions relatives au désarmement inscrites à l'ordre du jour des Nations Unies et à explorer les moyens de renforcer le mécanisme de désarmement. Le Mouvement des pays non alignés souligne l'importance que revêt la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, car elle serait l'occasion de revoir, sous un angle plus conforme à la situation internationale actuelle, les aspects les plus critiques du processus de désarmement, et de mobiliser la communauté internationale et l'opinion publique en faveur de l'élimination des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, de la maîtrise et de la réduction des armes classiques. À cet égard, le Mouvement se félicite de la tenue réussie en 2016 des deux sessions de fond du Groupe de travail à composition non limitée sur une quatrième session, dont l'Équateur assume la présidence.

Le Mouvement souligne que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement doit être renforcé comme il convient et que ses fonctions de recherche et d'information doivent être étendues en conséquence, comme en dispose le Document final de la première session extraordinaire. Étant donné que la volonté politique est indispensable au fonctionnement efficace du mécanisme de désarmement, le Mouvement exhorte l'ensemble des pays à travailler de concert, à coopérer davantage et à démontrer de manière concrète leur volonté de faire en sorte que le mécanisme de désarmement puisse à nouveau, et non pas dans un avenir trop éloigné, donner la pleine mesure de sa capacité à faire progresser la paix et la sécurité dans le monde entier.

Cette année, le Mouvement présente une nouvelle fois le projet de résolution intitulé « Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement » (A/C.1/71/L.62), ainsi qu'un projet de décision, intitulé « Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ». Le Mouvement des pays non alignés espère une fois de plus obtenir l'appui de tous les États Membres en vue de l'adoption de ce projet de résolution et de ce projet de décision.

M^{me} Williams (Bahamas) (*parle en anglais*) : Puisque je prends la parole devant la Première Commission pour la première fois, qu'il me soit permis de féliciter chaleureusement S. E. M. Sabri Boukadoum et les autres membres de leur élection, et les assurer de la confiance et du plein appui de ma délégation.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) dans le débat thématique sur le mécanisme de désarmement. La Communauté des Caraïbes réaffirme l'importance du mécanisme de désarmement des Nations Unies et salue le travail réalisé par les différents mécanismes à cet égard, notamment la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et la Première Commission.

C'est donc avec regret que nous constatons l'incapacité de la Conférence du désarmement à parvenir à un consensus sur son programme de travail, et en particulier sur le désarmement nucléaire. Il est tout aussi regrettable que la Commission du désarmement n'ait pas soumis de recommandations de fond à l'Assemblée générale au cours de ces dernières années. Cela nuit aux mécanismes progressifs qui visent à faciliter l'élimination de la prolifération de l'armement dans toutes ses manifestations. Dans ce contexte, nous espérons sincèrement que, dans le cadre de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement de l'ONU, les délégations s'emploieront sans relâche à surmonter la paralysie qui a empêché la conclusion d'un accord dans les domaines clefs des délibérations sur le désarmement.

Nous partageons également le point de vue selon lequel la question de la transparence par l'élargissement de la composition d'organes tels que la Conférence du désarmement doit rester une priorité. La Communauté des Caraïbes appelle donc à la revitalisation et au renforcement de mécanismes tels que la Conférence du désarmement afin qu'ils soient aptes à remplir leur fonction. On ne soulignera jamais assez la nécessité

de renforcer le dialogue et la coopération entre la Première Commission, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement. En tant qu'instance au sein de laquelle tous les États membres de l'ONU sont représentés, il existe une possibilité pour la Première Commission d'être davantage utilisée pour promouvoir le programme de désarmement multilatéral et de nouveaux programmes.

À ce stade, la Communauté des Caraïbes exprime ses remerciements à M. Kim Won-soo, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, et au Bureau des affaires de désarmement de l'ONU pour son rôle inestimable en tant que coordinateur et facilitateur des initiatives de désarmement régionales et mondiales. La CARICOM note également avec satisfaction le programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement, qui a joué un rôle déterminant en permettant une meilleure compréhension du fonctionnement du mécanisme de désarmement des Nations Unies et des autres institutions œuvrant dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements au niveau mondial et régional, ainsi que de la sécurité internationale.

Il ne peut y avoir de développement durable sans sécurité, justice, bonne gouvernance et paix. Par conséquent, la CARICOM attache une importance considérable à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment de l'objectif de développement durable 16, qui appelle à la paix, à la justice et à des institutions solides. La CARICOM est fermement convaincue qu'il existe un lien fondamental entre le désarmement, la paix et le développement durable. Les approches régionales et mondiales en matière de désarmement se complètent mutuellement et doivent être menées de front.

À cet égard, nous nous félicitons des immenses contributions apportées par les centres régionaux, qui permettent aux États membres qui en font la demande de renforcer leurs capacités et offre un large éventail de possibilités de formation. Nous nous associons aux félicitations adressées à l'ONU et aux Centres à l'occasion de la célébration de leur trentième année de fonctionnement. Nous saluons leur travail acharné et notons avec satisfaction que, depuis leur création, plus de 20 000 fonctionnaires ont été formés par les Centres, plus de 500 séminaires ont été organisés, près de 13 000 armes ont été marquées et plus de 176 000 armes et 130 tonnes de munitions ont été détruites.

La CARICOM tient à saluer tout particulièrement le travail accompli par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes au Pérou, qui, au cours de l'année écoulée, a entrepris plus de soixante activités de fond pour accompagner les États dans la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer les armes légères sous tous leurs aspects, de l'Instrument international de traçage, du Traité sur le commerce des armes et de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

En conséquence, la CARICOM note avec satisfaction les contributions volontaires apportées au Centre par les Gouvernements des États-Unis, du Canada, de l'Allemagne, du Pérou, du Mexique et du Guyana au cours du dernier exercice budgétaire. De même, le rôle de premier plan joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique en matière de sécurité radioactive et par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement dans la recherche indépendante sur les questions de désarmement mérite d'être souligné.

La Communauté des Caraïbes se félicite de la création des zones exemptes d'armes nucléaires en tant qu'instruments essentiels pour assurer la paix et la sécurité, renforcer la non-prolifération nucléaire et promouvoir l'objectif du désarmement nucléaire. Nous félicitons donc la contribution des zones exemptes d'armes nucléaires existantes à la réalisation de ces objectifs. À cet égard, il convient de noter que les membres de la CARICOM sont fiers d'être parties au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, connu sous le nom de Traité de Tlatelolco, qui fêtera bientôt son cinquantième anniversaire.

La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité est une composante essentielle du mécanisme mondial de désarmement en raison des obligations contraignantes qu'il impose aux États membres dans la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes. La communauté des Caraïbes a bénéficié de l'appui à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) de la part de plusieurs organisations et des efforts inlassables déployés par le Coordonnateur régional de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) pour la CARICOM.

En tant qu'États non dotés d'armes nucléaires, les armes légères et de petit calibre et les engins non explosés constituent depuis toujours des armes de

destruction de la sous-région de la CARICOM. La prolifération et l'utilisation à mauvais escient des armes classiques continuent d'avoir des incidences dévastatrices et durables sur nos pays.

En conclusion, la dimension sexospécifique du désarmement, en particulier la nécessité d'une participation plus équilibrée des femmes et des hommes au sein du mécanisme de désarmement, doit être prise en compte afin d'offrir de nouvelles possibilités et des champs de réflexion, et de permettre la participation d'un public plus large. L'apport de la société civile et du milieu universitaire contribuerait également de manière positive aux processus de désarmement. Voilà pourquoi nous nous félicitons de la résolution sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, qui promeut des principes fondamentaux conformes à la Communauté des Caraïbes.

L'intégralité de cette déclaration sera disponible sur PaperSmart.

M^{me} Chan Shum (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR).

Les efforts de la communauté internationale en faveur de la paix et de la sécurité internationales rendent indispensable de disposer d'un mécanisme multilatéral robuste, dans le cadre des Nations Unies, pour les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération. À cet égard, l'UNASUR renouvelle son attachement au mécanisme établi par l'Assemblée générale lors de sa première session consacrée au désarmement en 1978, qui a mis sur pied un ensemble d'organes aux fonctions différentes mais complémentaires, lesquels ont constitué ce que l'on appelle le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, dont l'objectif est de renforcer le rôle joué par l'Organisation dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération.

L'UNASUR tient à souligner les progrès réalisés par ledit mécanisme, tels qu'ils sont reflétés dans les divers instruments internationaux qui constituent des jalons importants du droit international, comme le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention sur les armes chimiques. De l'avis de l'UNASUR, toute tentative visant à réformer le mécanisme multilatéral de désarmement doit être menée de façon globale, dans le cadre d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au

désarmement. C'est pourquoi nous nous félicitons de la tenue des deux réunions du Groupe de travail à composition non limitée chargé de débattre de l'ordre du jour et la création éventuelle d'un comité préparatoire pour la quatrième session extraordinaire. Nous nous félicitons également de l'élection de l'Équateur en qualité de Président du Groupe de travail à composition non limitée qui, nous l'espérons, sera à même de conclure ses travaux sur une note positive lors de sa troisième et dernière session en juin de l'année prochaine.

Nous sommes très préoccupés par le fait que, depuis 18 ans, les États membres de la Conférence du désarmement, seule instance de négociation multilatérale sur le désarmement, ont été dans l'incapacité de convenir d'un programme de travail en vue de procéder à un examen de fond des questions inscrites à son ordre du jour. L'UNASUR demande instamment à tous les membres de la Conférence du désarmement de faire montre d'une plus grande volonté politique afin que puissent commencer les travaux de fond, avec l'adoption et la mise en œuvre d'un programme équilibré et complet qui permettrait de mener des négociations et d'avancer sur les questions inscrites à son ordre du jour, notamment celles liées au désarmement nucléaire.

Nous demandons à la Conférence du désarmement de sortir de cette impasse prolongée et de mettre sur pied un comité spécial sur le désarmement nucléaire en vue d'entamer des négociations sur une convention sur les armes nucléaires. Pour l'UNASUR, une telle convention doit être négociée dans le cadre du système multilatéral actuel, soit à la Conférence du désarmement soit, si cela n'est pas possible, à l'Assemblée générale. L'UNASUR est convaincue que la seule garantie contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires consiste en leur élimination totale. Tant que cet objectif n'aura pas été atteint, les États non dotés d'armes nucléaires devront recevoir de la part des États dotés de telles armes des garanties claires, sans conditions et juridiquement contraignantes contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires.

L'UNASUR salue la recommandation adoptée par le Groupe de travail à composition non limitée, dont l'objectif est de faire en sorte que la soixante et onzième session de l'Assemblée générale convoque une conférence en 2017, ouverte à tous les États, aux organisations internationales et à la société civile. Les participants à cette conférence négocieraient, sur la base d'un accord le plus large possible, un instrument international juridiquement contraignant interdisant les

armes nucléaires. Il s'agit là de la seule garantie contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires.

Pour l'UNASUR, le désarmement nucléaire est le seul moyen efficace de renforcer le régime de non-prolifération. C'est pourquoi la priorité doit être accordée à la négociation d'un accord sur le désarmement nucléaire qui interdirait totalement ces types d'armes. Une autre mesure provisoire serait la négociation d'un traité multilatéral et non discriminatoire interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, incluant un régime international de vérification et répondant aux objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

Nous observons avec préoccupation le risque d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. C'est pourquoi nous réaffirmons qu'il importe de négocier un instrument juridiquement contraignant en la matière, afin de prévenir le déploiement d'armes dans l'espace. Nous réaffirmons également qu'il faut respecter scrupuleusement le régime actuel régissant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, lequel reconnaît que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doivent se faire dans l'intérêt de toute l'humanité et à des fins pacifiques.

L'UNASUR se félicite des efforts déployés par S. E. l'Ambassadeur Odo Tevi, Président de la Commission du désarmement, pendant la session de fond de 2016, mais déplore que si peu de progrès aient été enregistrés, que les groupes de travail respectifs ne soient convenus d'aucune recommandation de fond et qu'aucun accord n'ait été trouvé sur des mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Nous espérons qu'à la prochaine session de la Commission en 2017, tous les États feront preuve de davantage de volonté politique, de souplesse et de coopération. À cet égard, l'UNASUR appelle les États à tout mettre en œuvre pour que cet organe délibérant des Nations Unies puisse faire des recommandations de fond sur les questions de désarmement et remplir ainsi pleinement ses fonctions.

Enfin, l'UNASUR tient à saluer le travail accompli par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, institut autonome chargé de mener des recherches indépendantes sur le désarmement et les problèmes connexes et de promouvoir la participation des États aux efforts de désarmement.

Nous reconnaissons aussi qu'il importe d'améliorer l'interaction de la Conférence avec la société civile et la participation de celle-ci aux efforts de désarmement et de non-prolifération.

M. Indradi (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui comprend le Brunéi Darussalam, le Cambodge, la République démocratique populaire lao, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam et mon propre pays, l'Indonésie.

C'est par le biais du multilatéralisme que les questions liées au désarmement et à la non-prolifération à l'échelle mondiale peuvent être traitées de la manière la plus efficace et lorsque tous les pays s'acquittent de leurs obligations de façon responsable. Ainsi, sur la base des règles de procédure et des méthodes de travail existantes, le mécanisme de désarmement de l'ONU est parvenu à conclure d'importants traités et principes directeurs. Pour l'ASEAN, une meilleure efficacité du mécanisme de désarmement des Nations Unies doit être un objectif commun.

Il est regrettable que le désarmement dans le cadre de l'ONU progresse à un rythme désespérément lent. Mais il est évident pour l'ASEAN et pour d'autres que le problème principal réside dans le manque de volonté politique de la part de certains États de progresser, en particulier en matière de désarmement nucléaire.

L'ASEAN rappelle qu'il importe de préserver et de renforcer la nature, le rôle et l'objectif de chaque entité du mécanisme de désarmement, à savoir la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement de l'ONU et la Première Commission. L'ASEAN est préoccupée par l'incapacité de la Conférence du désarmement à convenir d'un programme de travail. Nous encourageons les États membres de la Conférence du désarmement à faire montre de la volonté politique nécessaire pour que la Conférence du désarmement remplisse son mandat de négociation. Nous sommes également préoccupés par le fait que la Commission du désarmement n'ait pas été en mesure de s'entendre sur des recommandations de fond sur les points inscrits à son ordre du jour depuis 2000. L'ASEAN exhorte les États membres de l'ONU à faire preuve de volonté et de souplesse afin que la Commission puisse enregistrer des résultats substantiels.

L'ASEAN se félicite de la conclusion des travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé

de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, à Genève, en août 2016, et exprime sa gratitude à l'Ambassadeur Thani, de la Thaïlande, pour avoir présidé le Groupe de travail à composition non limitée de manière équilibrée. Le Groupe de travail à composition non limitée, qui est ouvert à tous les États Membres, a formulé des recommandations de fond, offrant une occasion sans précédent de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Dans ce contexte, l'ASEAN rappelle la recommandation du Groupe de travail à l'Assemblée générale de convoquer une conférence en 2017, ouverte à tous les États, avec la participation et la contribution des organisations internationales et de la société civile, de négocier un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète.

Nous restons à la croisée des chemins en ce qui concerne le mécanisme de désarmement. Nous avons le choix entre faire avancer collectivement le mécanisme pour le plus grand bien de l'humanité ou demeurer dans l'impasse faute de volonté politique, au risque de mettre en danger l'humanité. C'est à nous qu'incombe ce choix. Tant que des pays continueront de posséder des armes nucléaires, l'instabilité, l'insécurité et le risque de prolifération existeront. La possession continue d'armes nucléaires remet aussi en question les engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires et sape le cadre multilatéral de renforcement de la paix et de la sécurité internationales. L'ASEAN exhorte tous les pays à respecter leurs engagements et à faire front commun pour redynamiser le mécanisme de désarmement par des actes positifs et concrets.

M. Skinner-Klee (Guatemala) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du groupe informel des États observateurs à la Conférence du désarmement, dont les membres sont l'Albanie, l'Arménie, le Costa Rica, la Croatie, Chypre, l'Estonie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Géorgie, la Grèce, la Jordanie, la Lettonie, le Luxembourg, les Philippines, le Portugal, le Qatar, la République dominicaine, la République tchèque, le Saint-Siège, la Serbie, la Slovaquie, le Soudan, la Thaïlande et mon pays, le Guatemala.

Je suis heureux de m'exprimer également au nom des 27 États suivants, qui comprennent les 18 États membres de la Conférence du désarmement : Allemagne, Angola, Autriche, Bulgarie, Chili, El Salvador, Espagne, Finlande, Guinée, Hongrie, Indonésie, Irlande,

Kazakhstan, Kenya, Libye, Liechtenstein, Madagascar, Mexique, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Norvège, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Suisse, Trinité-et-Tobago et Ukraine.

La composition du groupe informel des États est transrégionale et représente toutes les régions du monde. Il est bien connu que l'objectif fondamental du groupe est l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement. Nous tenons à affirmer notre volonté sans faille de promouvoir les objectifs du désarmement et de la non-prolifération à l'échelle mondiale grâce à l'engagement global, inclusif et efficace des membres de la Conférence du désarmement.

Comme il est indiqué dans le rapport de la Conférence du désarmement, depuis 1982, des demandes d'admission à la qualité de membre ont été reçues de 27 États non membres et, curieusement, plus de la moitié d'entre eux ont attendu près de trois décennies avant de pouvoir devenir membres à part entière, sans qu'aucune raison de ne pas autoriser leur participation leur soit fournie. Nous regrettons que, depuis 1999, lorsque le dernier élargissement de la composition de la Conférence a eu lieu, aucune mesure supplémentaire n'ait été prise sur la question de l'adhésion alors que le règlement intérieur stipule que « la composition de la Conférence sera examinée à intervalles réguliers ». Dix-sept ans peuvent difficilement être considérés comme un intervalle régulier. Les États observateurs considèrent que les événements et les défis qui caractérisent l'environnement de sécurité mondial devraient être pris en compte en faisant participer, comme il se doit, tous les États intéressés au sein de la Conférence du désarmement.

Toutes les questions d'importance mondiale, comme c'est précisément le cas du désarmement, doivent être abordées dans des organes universellement représentatifs. L'adhésion à la Conférence du désarmement doit être ouverte à tous les États qui en expriment le souhait afin d'assurer l'universalité, la transparence, le multilatéralisme et le respect des règles et procédures de l'ONU. À l'heure actuelle, le seul élément universel de la Conférence du désarmement est sa structure de financement, à savoir que tous les États Membres y contribuent dans le cadre du budget ordinaire de l'ONU

Le groupe reste profondément préoccupé par l'impasse prolongée dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement et par son incapacité persistante à entamer un travail de fond. De notre point de vue, le

moment est venu d'étudier minutieusement l'ensemble des mécanismes de désarmement multilatéral, et de la Conférence du désarmement en particulier, compte tenu de son statut particulier et de son mandat. Nous devons concrétiser le principe consacré dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement en 1979, selon lequel toutes les nations du monde ont une responsabilité à l'égard de la paix et de la sécurité internationales et ont par conséquent le droit de participer aux négociations internationales sur le désarmement.

Comme il est dit dans le document de travail du groupe sur l'élargissement, présenté à la Conférence du désarmement en 2015, il conviendrait d'envisager la manière dont la Conférence du désarmement pourrait coopérer plus étroitement avec les États souhaitant devenir membres de la Conférence. En conséquence, le poste de coordonnateur spécial sur l'élargissement devrait être rétabli et pérennisé. De même, les présidences de la Conférence du désarmement devraient organiser un débat officiel sur la question de l'élargissement dans le cadre du débat sur la revitalisation.

Pour toutes ces raisons, nous réitérons notre appel lancé l'année dernière en faveur de la désignation rapide d'un rapporteur spécial chargé de réexaminer la question de la composition. Nous savons tous que la nomination d'un rapporteur n'aboutira pas nécessairement aux résultats escomptés et que les décisions sont prises par les États membres de la Conférence du désarmement, conformément à son règlement intérieur. Les paragraphes 113, 120 et 122 de la résolution S-10/2 de l'Assemblée générale font référence à l'évolution de la Conférence du désarmement. Nous pensons non seulement que la Conférence peut progresser dans ce domaine, mais aussi que l'élargissement de sa composition lui permettrait de sortir de son impasse prolongée.

Nous espérons que d'autres pays feront preuve d'une même volonté d'appuyer de manière constructive et concertée la position de notre groupe. Alors seulement nous pourrions retrouver le sens de l'entreprise commune qui a caractérisé la création du mécanisme de désarmement.

M. Ben Sliman (Tunisie) (*parle en arabe*) :
Tout d'abord, le Groupe des États arabes s'associe à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

La position du Groupe des États arabes sur l'universalité du Traité sur la non-prolifération des

armes nucléaires est inextricablement liée à son attachement de principe au désarmement nucléaire en vue de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Telle est la priorité absolue de tous les efforts déployés en matière de désarmement et de sécurité internationale, conformément à la décision prise lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui s'est tenue en 1978. Le Groupe des États arabes rappelle encore une fois que le mandat pour les activités et le mécanisme de désarmement des Nations Unies a été fixé lors de cette session extraordinaire. Il ne peut être modifié que dans le cadre d'une nouvelle session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée spécifiquement à cette question. Par conséquent, le Groupe des États arabes appuie la position du Mouvement des pays non alignés en faveur de la tenue d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous espérons que le Groupe de travail à composition non limitée, qui prépare actuellement la tenue de la quatrième session extraordinaire sur le désarmement, verra ses efforts couronnés de succès.

Le Groupe des États arabes se félicite des efforts accomplis par la Conférence du désarmement à Genève pendant sa session de 2016, mais nous voudrions cependant rappeler qu'il importe de permettre à la Conférence, en tant que seule instance de négociation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, de jouer son rôle. Il convient également de noter que le blocage actuel des travaux de la Conférence n'est pas dû à une déficience de ses mécanismes mais plutôt à un manque de volonté politique de la part des États membres influents de la Conférence. C'est pourquoi le Groupe des États arabes insiste sur la nécessité de préserver le rôle majeur de la Conférence du désarmement.

Les quatre questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, à savoir le désarmement nucléaire, un traité interdisant la production de matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité négatives, sont toutes étroitement liées et conformes aux objectifs internationaux dans ce domaine, étant donné qu'elles font toutes partie d'un ordre du jour intégré de désarmement nucléaire. Aucune d'entre elle ne doit être abordée sous l'angle de la non-prolifération au détriment d'une approche globale du désarmement nucléaire

Cela vaut également pour un traité interdisant la production de matières fissiles, lequel doit aussi, à notre avis, aborder la question des stocks de matières

fissiles détenus par les États dotés actuellement d'armes nucléaires.

Le Groupe des États arabes se dit déçu qu'aucun consensus ne se soit dégagé à la Commission du désarmement sur aucune des recommandations faites depuis le début du millénaire. Cela tient à l'absence de volonté politique et aux positions inflexibles de certains États dotés d'armes nucléaires, qui bloquent ouvertement tout consensus à cet égard. Le Groupe des États arabes n'a ménagé aucun effort pour parvenir à un consensus et a joué un rôle constructif, notamment dans le contexte des efforts multilatéraux en faveur de la réalisation des objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Par conséquent, le Groupe réaffirme que les États dotés d'armes nucléaires doivent faire preuve de volonté politique et de souplesse afin que la Commission du désarmement puisse se mettre d'accord sur des conclusions de fond au cours de la prochaine session de la Commission du désarmement de l'ONU. Il est également extrêmement important que l'ordre du jour de la prochaine session prenne en compte les préoccupations de tous les États tout en accordant la priorité à la question du désarmement nucléaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M^{me} Kemppainen (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne reste pleinement attachée à un multilatéralisme efficace et à un système international fondé sur des règles, avec l'ONU en son centre, pour répondre aux multiples défis en matière de sécurité. L'accord entre E3/EU+3 et l'Iran sur un plan d'action global commun en est l'illustration parfaite. Il s'agit là d'une réalisation majeure qui prouve que la diplomatie et la persévérance peuvent payer et pourraient servir d'exemple pour le règlement des différends dans la région et au-delà.

À cet égard, le rôle et la contribution du mécanisme de désarmement des Nations Unies, créé par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, dont les composantes se renforcent mutuellement, restent

essentiels et irremplaçables. L'Assemblée générale, par l'intermédiaire de sa Première Commission, de la Commission du désarmement de l'ONU et de la Conférence du désarmement, doit être utilisée de manière plus efficace afin que chacune puisse jouer son rôle dans le domaine du désarmement et obtenir des résultats conformément à leurs mandats. Nous devons travailler ensemble pour faire avancer le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement.

Il est essentiel que nous continuions à accorder toute l'attention nécessaire au renforcement du rôle, de l'autorité et de l'efficacité de la Première Commission. Des mesures concrètes peuvent être envisagées en vue d'améliorer ses pratiques et méthodes de travail et de les rendre plus efficaces. La Commission doit être un lieu d'échanges ouverts et pertinents, capable de relever les défis actuels qui se posent à notre sécurité collective et d'élaborer des mesures concrètes à cette fin. Elle doit consacrer ses efforts aux questions les plus pertinentes et les plus actuelles.

La Conférence du désarmement a pour rôle essentiel de négocier des traités multilatéraux de désarmement conformément à son mandat. Plusieurs efforts ont été déployés cette année pour sortir de l'impasse et parvenir à un accord sur un programme de travail. Une proposition a notamment été présentée à cet égard par le Royaume-Uni. Cependant, encore une fois et malgré de nombreux efforts, la Conférence n'est pas parvenue à convenir d'un programme de travail et à entamer des négociations. Les efforts visant à parvenir à un accord se poursuivront afin d'exiger de l'ensemble des membres de la Conférence du désarmement qu'ils fassent preuve d'une volonté politique soutenue et d'une réflexion créative.

Nous tenons à remercier les présidences du Pakistan et de la Pologne pour l'organisation de réunions informelles sur les femmes et le désarmement et les principaux défis internationaux en matière de désarmement, respectivement.

Nous réaffirmons notre attachement de longue date à l'élargissement de la Conférence du désarmement. Nous soulignons l'importance de poursuivre les consultations sur l'élargissement de sa composition et appuyons fermement la nomination d'un coordonnateur spécial à cet égard.

Nous nous félicitons de l'amélioration des échanges entre la société civile et la Conférence du désarmement et nous espérons que d'autres mesures

pourront être prises aux fins d'une plus grande participation des organisations non gouvernementales, des universités et des instituts de recherche. Nous saluons la tenue du deuxième forum informel de la société civile, sous la conduite du Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Michael Møller.

Pour l'Union européenne, le lancement immédiat et la conclusion rapide de la négociation, dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, sur la base du document CD/1299 et du mandat qu'elle renferme, demeure une priorité absolue. Nous appelons tous les États membres de la Conférence du désarmement à entamer sans tarder des négociations sur un tel traité et à commencer à travailler sur les autres questions à l'ordre du jour, conformément au programme de travail figurant dans le document CD/1864.

Nous appelons tous les États détenteurs d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait à déclarer et à maintenir un moratoire immédiat sur la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux peut fournir un cadre utile à la Conférence du désarmement et lui permettre d'entamer prochainement des négociations. Nous accueillons favorablement le projet de résolution présenté par le Canada, l'Allemagne et les Pays-Bas. Nous appuyons fermement la tenue future de débats au sein du groupe préparatoire de haut niveau, comme le prévoit le projet de résolution.

L'UE reconnaît le rôle important que la Commission du désarmement de l'ONU est appelée à jouer en tant qu'organe délibératif de l'Assemblée générale sur les questions de désarmement. Malheureusement, elle n'a pas été en mesure de remplir son mandat et d'obtenir des résultats depuis de nombreuses années. Nous soutenons les efforts visant à améliorer ses méthodes de travail et à permettre des délibérations plus constructives et ciblées.

Nous continuons à souligner l'importance de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) en tant qu'institution distincte, autonome du mécanisme de désarmement. L'UNIDIR a aidé la communauté internationale par ses recherches indépendantes et approfondies sur les questions de sécurité et les perspectives de désarmement et de non-prolifération. L'UE et ses États membres soutiennent son travail important, y compris sur le plan financier. Nous nous félicitons de la résolution de 2015 sur le

trente-cinquième anniversaire de l'UNIDIR. L'Union européenne et ses États membres suivent de près sa mise en œuvre.

M^{me} Guitton (France) : La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Qu'il me soit permis d'apporter quelques éléments complémentaires à titre national.

La France reste profondément attachée au mécanisme de désarmement. En effet, celui-ci a vocation à organiser et mettre en œuvre, sur la base d'une compréhension partagée des défis de sécurité actuels, les instruments et mécanismes multilatéraux destinés à construire un monde plus sûr pour tous. La communauté internationale ne pourra progresser vers cet objectif que si elle parvient à s'accorder sur des engagements qui lient le plus grand nombre possible d'États. Dans ce contexte, la France est vivement préoccupée par la tendance croissante à la polarisation des débats sur le désarmement nucléaire. Les progrès réalisés ensemble depuis la création des Nations Unies, y compris dans le domaine du désarmement, ont été rendus possibles uniquement en rapprochant les pays et les peuples, non en les divisant. C'est pourquoi la France continue de promouvoir une approche inclusive et exigeante, conforme aux principes d'un multilatéralisme efficace. Seuls des travaux conduits sur la base du dialogue et de la recherche du consensus permettront de faire la différence dans le monde réel.

Les blocages qui affectent la Conférence du désarmement n'ont que trop duré. Soyons toutefois attentifs à ne pas tirer les mauvaises conclusions de l'impasse actuelle : ces blocages sont avant tout de nature politique et non institutionnelle. Le mécanisme de désarmement a démontré par le passé sa capacité à permettre des négociations efficaces pourvu que la volonté politique des États membres converge. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques, et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en sont quelques illustrations.

Les initiatives prises cette année ont montré la volonté d'innover et de restaurer l'efficacité du mécanisme. C'est avec cette même énergie que nous devons aujourd'hui tout mettre en œuvre pour réinvestir les enceintes de désarmement et restaurer l'appropriation de leurs travaux par tous les États membres, sur une base équilibrée et consensuelle.

À ce titre, la France reste convaincue que la Conférence du désarmement demeure le cadre approprié pour négocier un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles sur la base du mandat Shannon et des dispositions qu'il contient. Mon pays se félicite du travail initié dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux, dont nous saluons à nouveau le rapport final adopté par consensus en 2015. Un effort renouvelé pour accéder, dans le cadre de la Conférence du désarmement, à une compréhension commune et approfondie des principaux éléments d'un traité reste utile.

J'aimerais revenir à présent sur les enjeux institutionnels. Les bases du mécanisme de désarmement posées à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (de 1978) restent, de notre point de vue, pertinentes. Elles continuent de représenter un cadre approprié pour traiter de sujets rassemblant la communauté du désarmement. Des améliorations sont toutefois possibles, voire nécessaires, pourvu qu'elles ne remettent pas en cause les fondements de ces enceintes, et notamment la règle du consensus.

La France reste ainsi prête à examiner les moyens de rendre plus efficaces les méthodes de travail de la Conférence du désarmement, comme celles de la Commission du désarmement de l'ONU, qui, pour sa part, n'a pas formulé de recommandations depuis 1999. À ce titre, elle restera attentive aux développements dans le cadre de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et se tient prête, en conséquence, à participer à toute discussion sur un ordre du jour et des objectifs réalistes, recueillant le consensus. S'agissant de la Conférence du désarmement, la possibilité ouverte par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement de tenir sur les quatre sujets principaux à son ordre du jour, comme sur les propositions nouvelles, des discussions techniques structurées, n'a, de notre point de vue, pas été suffisamment exploitée à ce jour. Celles-ci sont pourtant indispensables pour permettre le rapprochement des positions et préparer le terrain au lancement de négociations.

Enfin, qu'il me soit permis de dire un mot sur l'Institut des Nations-Unies sur la recherche pour le désarmement (UNIDIR). La résolution 70/69, adoptée l'an dernier par consensus sous l'impulsion de la France, fixe une feuille de route pour les années à venir, dans le but d'établir l'UNIDIR sur de nouvelles fondations,

plus pérennes, notamment en termes de financement et de management. Il est indispensable que sur ces bases, l'Institut puisse apporter une contribution équilibrée permettant de faciliter les débats sur le désarmement.

Le mécanisme de désarmement constitue une architecture institutionnelle à laquelle la France est attachée, et qu'elle souhaite consolider. Mais il n'est pas réaliste d'envisager que ses travaux progressent sur la voie du désarmement général et complet s'ils ne prennent pas pleinement en compte les enjeux de sécurité et le contexte stratégique dans lequel ils s'insèrent. Fondée sur la confiance et le respect mutuel, notre démarche ne sera efficace que si elle demeure progressive et pragmatique. Les frustrations passées et présentes n'ont que trop alimenté le clivage des approches et les manœuvres de contournement. En bref, restaurer la crédibilité de la machinerie du désarmement constitue un enjeu dont nous avons tous la responsabilité de nous saisir.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/71/L.65.

M. Collard-Wexler (Canada) : Bien que de nombreux États soient confrontés à la nécessité d'aller de l'avant pour faire progresser les questions de non-prolifération et de désarmement, le système conçu à cette fin continue de nous faire défaut. La Conférence sur le désarmement et la Commission du désarmement de l'ONU sont enlisées dans des débats de procédure et aucune discussion ayant des conséquences réelles ne peut avoir lieu. Nous pouvons déplorer les dommages causés à ces institutions et au mécanisme de désarmement dans son ensemble, ce qui est toutefois plus dommageable est le peu de progrès accomplis au titre des principales priorités mises en avant par l'Assemblée générale et la Première Commission en vue de renforcer la paix et la stabilité dans le monde.

Une conséquence directe de l'inaction du mécanisme de désarmement a été la mise en place d'initiatives parallèles qui contournent le mécanisme et dont l'objectif est de parvenir à faire progresser la question du désarmement de l'extérieur. Parmi les exemples récents, citons le Traité sur le commerce des armes, la Convention d'Ottawa et la Convention sur les armes à sous-munitions. Ces initiatives illustrent l'état de frustration compréhensible de nombreux États en raison de l'impasse à laquelle nous sommes confrontés et, également, il faut bien l'admettre, du sentiment que tous les États ne sont pas peut-être engagés de la même

manière envers le désarmement ou que certains États peuvent profiter du statu quo.

Le Canada n'est pas le seul pays à avoir tenté depuis plusieurs années de prévenir cette situation sans issue dans laquelle s'est enfoncé peu à peu le mécanisme de désarmement. C'est dans cet esprit que nous avons proposé en 2012 un projet de résolution (A/C.1/71/L.65) visant à mettre sur pied un Groupe d'experts gouvernementaux ayant mandat d'examiner les éléments possibles d'une question fondamentale pour la Conférence du désarmement, c'est-à-dire le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous avons espéré que la Conférence du désarmement souscrirait aux discussions techniques exhaustives du Groupe d'experts gouvernementaux et comprendrait qu'il est essentiel de s'engager dans ce type de discussions utiles sur la non-prolifération et le désarmement entre les États qui possèdent des armes nucléaires et ceux qui n'en ont pas.

(l'orateur poursuit en anglais)

Bien que nous nous soyons réjouis du soutien très large dont le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux a bénéficié l'année dernière au sein de la Première commission, nous regrettons toutefois que la Conférence du désarmement n'ait pas su tirer parti du travail préparatoire important engagé en 2016. Face à l'impossibilité de faire progresser les priorités à long terme en matière de désarmement, comme l'examen du traité interdisant la production de matières fissiles au sein de la Conférence du désarmement l'a prouvé, il est indéniable que le mécanisme de désarmement se trouve dans une impasse, malgré les nouvelles initiatives récentes visant à réaliser une percée.

Malgré cette déconvenue, le Canada n'est pas encore prêt à renoncer. Cette année, avec l'Allemagne et les Pays-Bas, nous proposons un projet de résolution portant sur le Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (A/C.1/71/L.65), qui vise à constituer un groupe préparatoire de haut niveau ayant pour objectif de travailler avec les membres des Nations Unies et de s'appuyer sur le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de formuler des recommandations concernant les éléments d'un futur traité. Nous estimons avoir avancé une proposition crédible et réaliste qui permettra de réaliser des progrès significatifs vers la négociation de ce traité.

La réforme du mécanisme pourrait également s'avérer utile. Bien que la conclusion d'un accord sur une réforme ambitieuse du mécanisme de désarmement puisse être difficile, le Canada estime que quelques mesures modestes et concrètes permettraient de restaurer la crédibilité du mécanisme. Dans un premier temps, la révision des méthodes de travail de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement de l'ONU permettrait d'améliorer considérablement leurs activités, et ce dans l'intérêt de tous les États.

On pourrait par exemple réexaminer la règle du consensus qui prévaut à la Conférence du désarmement, laquelle n'a jamais eu pour objectif d'empêcher l'élaboration d'un programme de travail. Pour le Canada, un examen des règles, des procédures et des méthodes de travail de la Conférence du désarmement, notamment en ce qui concerne la rotation des présidences et leur durée, améliorerait son fonctionnement. Par conséquent, le Canada serait disposé à appuyer, en 2017, tout effort collectif au sein de la Conférence du désarmement pour prendre ces mesures modestes, ce qui permettrait à la Conférence du désarmement de mieux s'acquitter de son mandat fondamental. Ces réformes, quoique modestes, nécessiteront une réelle volonté politique et un esprit de souplesse de la part de tous les membres de la Conférence du désarmement, mais nous sommes convaincus que leur mise en œuvre réussie pourrait favoriser un esprit de collaboration plus affirmé et donner à la Conférence du désarmement l'élan nécessaire pour aborder avec efficacité les questions importantes pour le règlement desquelles elle a été créée.

M. Odisho (Iraq) (*parle en arabe*) : Je tiens à saisir l'occasion qui m'est offerte pour appuyer les déclarations faites, respectivement, par le représentant de la Tunisie au nom du Groupe des États arabes et par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, compte à son actif un grand nombre de succès et de réalisations. Mais depuis 1999, elle se trouve dans une impasse. Tous les efforts déployés pour adopter un programme de travail global pour la Conférence, qui prenne en compte les préoccupations de tous les États membres, ont échoué et, depuis lors, la Conférence n'est pas parvenue à jouer son rôle d'instance de négociation des traités de désarmement. La délégation iraquienne souhaite à nouveau rappeler que la volonté politique et la souplesse sont indispensables pour relancer les

travaux de la Conférence, au vu notamment de la situation extrêmement compliquée et complexe que connaît la communauté internationale alors que les crises régionales sont en augmentation, que la menace terroriste s'amplifie et que la prolifération des armes de destruction massive se poursuit.

Cette impasse dans le domaine du désarmement, conjuguée à d'autres problèmes, pourrait représenter une menace pour la paix et la sécurité internationales et entraîner une prolifération d'armes illicites. De plus, les ressources en faveur du développement sont détournées, nous empêchant de réaliser l'objectif de développement durable 16. À ce propos, l'Iraq réitère une fois encore sa position quant à la nécessité que nous redoublions d'efforts pour parvenir à un programme de travail complet qui réponde aux préoccupations de l'ensemble des États Membres en ce qui concerne le règlement intérieur et la nécessité de progresser sur plusieurs questions. Grâce à une intensification des efforts et à l'engagement des six Présidents de la session de 2016, nous serons à même de sortir de l'impasse la Conférence du désarmement.

Le Président assume la présidence.

L'Iraq souligne qu'il est indispensable que le désarmement nucléaire reste au premier plan des préoccupations de la Conférence concernant le mandat qui lui a été confié en 1978 par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. De plus, la Cour de justice internationale, dans son avis consultatif de 1996, établit que le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires constitue une violation du droit international.

Ma délégation tient à souligner à nouveau l'importance du rôle joué par la Commission du désarmement, en tant qu'instance multilatérale de négociation sur le désarmement au sein des Nations Unies. Mais nous regrettons qu'elle n'ait pas pu adopter de recommandations sur deux points à l'ordre du jour de sa session 2015-2017 : le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires; les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Nous invitons tous les membres à faire preuve de souplesse, à favoriser l'issue positive des négociations et à formuler des recommandations qui nous permettent de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons dans le domaine du désarmement, et ce dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

M. Yermakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous constatons que la situation mondiale actuelle se caractérise par une instabilité croissante sur le plan stratégique. Ce n'est toutefois pas une raison pour renoncer à rechercher des compromis dans le domaine de la maîtrise des armements. À notre avis, ce n'est que par un travail patient pour parvenir à des résultats acceptables pour tous que nous parviendrons à des accords réellement efficaces, et non pas illusoire, en matière de maîtrise des armements. Les événements de ces dernières années ne font que confirmer qu'il n'existe tout simplement pas d'autres voies possibles dans les relations internationales.

Afin de rétablir le fonctionnement durable et efficace de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement, nous avons en Première Commission avancé une proposition nouvelle, d'une très grande actualité et reposant entièrement sur un consensus, à savoir l'élaboration dans le cadre de la Conférence du désarmement d'une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique. Nous sommes très heureux du soutien toujours croissant dont bénéficie cette initiative. Bien sûr, il existe des raisons objectives à cela. Aucun État responsable n'a émis d'objections à ce sujet. Il ne peut d'ailleurs en être autrement puisque l'objectif visant à lutter contre un terrorisme s'appuyant sur des armes de destruction massive est partagé par absolument toutes les personnes responsables sur notre planète. Il convient de noter un point important à cet égard. L'élaboration d'une nouvelle convention n'est préjudiciable aux intérêts d'aucun État, étant donné que l'objectif final est le renforcement de la sécurité de tous les États sans exception aux niveaux national, régional et mondial.

La Russie a également proposé un programme de travail alliant la priorité que constitue le désarmement nucléaire pour l'immense majorité des membres de la Conférence du désarmement avec les négociations sur une nouvelle constitution portant sur la répression des actes de terrorisme chimique et biologique. Ce programme de travail pourrait constituer une base solide et prometteuse pour le lancement des travaux de fond au sein de la Conférence du désarmement. Les éléments du projet de cette nouvelle convention et le document correspondant à la proposition russe sur le programme de travail sont toujours en cours d'examen par la Conférence du désarmement.

En outre, lors de la session de la Commission du désarmement, une idée a été avancée au nom de trois pays – Chine, Russie et États-Unis – visant à ajouter un troisième point à l'ordre du jour de la Commission. À l'origine de cette idée, le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance dans l'espace, ainsi que la résolution de l'Assemblée générale sur le même sujet. Ainsi, nous avons proposé que le point à l'ordre du jour soit rédigé de manière à rendre compte de l'élaboration de recommandations visant l'application de mesures de transparence et de confiance dans les activités spatiales, afin de prévenir une course aux armements dans l'espace. Les questions liées à la prévention d'une course aux armements dans l'espace constituent une priorité pour la grande majorité des États ici présents. Nous appelons donc les délégations à réfléchir à cette idée. La Commission du désarmement, instance universelle de consultation, est l'instance de l'ONU la mieux à même de garantir un examen objectif de cette question sans préjudice des positions nationales des États.

La Russie continuera d'œuvrer davantage à la préservation et au renforcement des trois pierres angulaires du mécanisme de désarmement des Nations Unies – la Première Commission, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement.

Je conclurai en disant que nous mettrons tout en œuvre pour prendre des décisions acceptables par tous en matière de maîtrise des armements. Certaines interdictions opaques et populistes n'ont rien en commun avec l'objectif consistant à régler une question très complexe, de longue date et difficile dont nous traitons au sein de la Première Commission, de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement. Nous appelons tous les États à suivre l'exemple de la Russie et à ne pas céder aux émotions ni à une quelconque forme de court-termisme, mais plutôt à agir sur la base de la raison et du dialogue fondé sur le consensus. Ce n'est que dans des conditions de sécurité égale et indivisible, sans exception, que nous pourrions avancer sur la voie d'un désarmement universel et complet, notamment du désarmement nucléaire.

M. Carrillo Gómez (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Pour la République du Paraguay, le désarmement, la non-prolifération et la sécurité internationale constituent des défis mondiaux qui exigent une réponse globale et coordonnée de la part de tous les membres de la communauté internationale. Le mécanisme de désarmement doit englober tous

les aspects de la question. Il doit être ouvert à la participation de tous les membres de la communauté internationale sans exception, et des discussions doivent être menées de manière transparente et de bonne foi, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte Nations Unies.

La délégation paraguayenne appelle par conséquent à l'universalisation des engagements en matière de désarmement, de non-prolifération et de sécurité internationale englobant le mécanisme de désarmement existant. Ma délégation exhorte en particulier les États Membres à encourager vivement les États à signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Traité sur le commerce des armes et la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ou à y adhérer, selon le cas. Nous prions également instamment les États Membres de ne pas effectuer d'essais nucléaires ou tout autre type d'explosion nucléaire, de maintenir leurs moratoires et de s'abstenir de tout acte contraire aux buts et objectifs du Traité d'interdiction complète des essais.

La délégation paraguayenne exhorte également les États dotés d'armes nucléaires à retirer leurs déclarations interprétatives sur les Protocoles au Traité de Tlatelolco, et sur d'autres instruments internationaux portant création de zones exemptes d'armes nucléaires. Nous encourageons les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité sur l'Antarctique, le Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud, le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique et le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale ou d'y adhérer, selon le cas. Nous les encourageons en outre à prendre les mesures nécessaires pour consolider et renforcer le statut international d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie.

Le Paraguay appelle à l'adoption de nouveaux engagements afin que le mécanisme de désarmement puisse progressivement englober tous les aspects du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale. Nous sommes favorables à l'ouverture de négociations portant, en premier lieu, sur la conclusion d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de l'essai, de la fabrication, du stockage, du prêt, du transfert, de l'emploi ou de la menace d'emploi d'armes nucléaires, et sur leur élimination; en second lieu, sur l'élaboration d'une convention internationale

octroyant des garanties aux États non dotés d'armes nucléaires, sans exception ni discrimination, contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires en toute circonstance, et nous appuyons les négociations visant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires.

Ma délégation appuie l'ouverture de négociations visant l'adoption d'un traité additionnel au Traité sur le commerce des armes, portant à la fois sur la fabrication d'armes classiques et la réduction des stocks existants de ces armes. Nous appuyons également la prise en compte des munitions dans les cadres existants de réglementation des armes légères et de petit calibre, ainsi que l'adoption de normes multilatérales pour l'examen des progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Il nous paraît important de réduire l'écart technologique entre pays développés et pays en développement.

Le Paraguay se fait l'écho également des préoccupations exprimées par d'autres délégations concernant la paralysie de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement. Nous approuvons la réforme du mécanisme de désarmement existant. À ce propos, nous invitons les États Membres à envisager l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement et à encourager une large participation des femmes aux débats et décisions relatifs ainsi qu'aux discussions portant sur la non-prolifération et la sécurité internationale. Nous invitons également les États à valoriser davantage les contributions et les apports de la société civile dans ce domaine.

Enfin, nous sommes convaincus que la réforme du mécanisme de désarmement doit toujours être entreprise dans le but d'éliminer la pauvreté dans le monde sous tous ses aspects. Ma délégation tient à souligner les liens entre le désarmement, la non-prolifération, la paix et la sécurité internationales et la réalisation des objectifs de développement durable. Nous exhortons les délégations à tout mettre en œuvre pour consacrer davantage de ressources à la réalisation de ces objectifs plutôt qu'à la modernisation des arsenaux existants.

M. Nath (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde accorde beaucoup d'importance au mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, créé à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et formé de la triade : Première Commission, Commission du désarmement et Conférence du désarmement. Bien qu'il appartienne à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée

générale consacrée au désarmement de procéder à un examen complet de ce mécanisme, il y aurait lieu d'étudier les voies et moyens d'améliorer l'efficacité de ses travaux.

L'Inde s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Conformément à sa Charte, l'Organisation des Nations Unies joue un rôle central et assume la responsabilité première dans le domaine du désarmement. La Première Commission incarne l'intérêt et la foi de la communauté internationale dans ses approches multilatérales des questions liées au désarmement et à la sécurité internationale. La Commission du désarmement est la seule instance universelle apte à mener un examen approfondi des questions spécifiques de désarmement pour parvenir à une meilleure compréhension et à un consensus sur les questions inscrites à l'ordre du jour du désarmement international. Par le passé, la Commission a produit plusieurs ensembles de directives et de recommandations importantes à l'intention de l'Assemblée générale. Nous appuyons les efforts visant à revitaliser les travaux de la Commission durant le cycle actuel et nous nous félicitons de la tenue en 2017 de débats officiels sur l'espace extra-atmosphérique.

La Conférence du désarmement dispose toujours du mandat, de la composition et du règlement intérieur pour s'acquitter de sa responsabilité en tant que seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Les décisions de la Conférence sur le désarmement ayant une incidence sur la sécurité nationale, il est logique qu'elle mène ses travaux et adopte ses décisions par consensus. Les États Membres doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils prennent, en dehors du mécanisme établi, des initiatives aux résultats incertains et qui risquent d'affaiblir le mécanisme de désarmement. L'Inde reste attachée aux efforts visant à permettre à la Conférence du désarmement de parvenir à un consensus sur son programme de travail et de reprendre rapidement ses travaux de fond. Nous partageons la déception suscitée par le fait que l'ouverture de négociations continue de se heurter à l'opposition d'un seul pays.

La composition des différents groupes d'experts gouvernementaux mis en place par le Secrétaire général a fait naître des craintes au sein de la Commission. Nous espérons que la composition des groupes d'experts gouvernementaux qui seront constitués à

l'avenir sera plus équilibrée et représentative et que les États Membres qui souhaitent et peuvent apporter une contribution constructive seront autorisés à participer à ces groupes.

L'Inde apprécie hautement l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), qui s'acquitter de ses fonctions sur la base du mandat qui lui a été confié par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au dé et appuie fermement les efforts en cours visant à assurer la viabilité et l'efficacité à long terme de l'UNIDIR, un organisme de recherche important pour le monde entier afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat, qui est d'entreprendre des recherches approfondies et à long terme dans le domaine du désarmement, notamment le désarmement nucléaire.

Le Conseil consultatif pour les questions de désarmement mis en place par le Secrétaire général doit être plus représentatif afin qu'une démarche inclusive et axée sur l'avenir soit adoptée à l'égard des questions de désarmement mondial, ce qui, nous l'espérons, permettrait d'améliorer la qualité de ses rapports et de satisfaire ainsi aux normes les plus élevées auxquelles aspire le groupe.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) :
Le Royaume-Uni demeure fermement attaché au mécanisme de désarmement, qui continue de jouer un rôle fondamental dans le système international fondé sur des règles. L'année dernière, nous avons déclaré à propos de ce groupe de questions que nous mettrions tout en œuvre pour garantir la pertinence de la Conférence du désarmement, qui est au cœur de notre approche multilatérale des questions de désarmement. Afin de sortir de l'impasse et de trouver un terrain d'entente, le Royaume-Uni a soumis en début d'année à la Conférence du désarmement un projet de décision en vue de la création d'un groupe de travail et un programme de travail associé en vue d'étudier, d'élaborer et de recommander des mesures efficaces en faveur du désarmement nucléaire, notamment des dispositions juridiques et d'autres arrangements pouvant contribuer à l'instauration et au maintien d'un monde sans armes nucléaires. Cette proposition visait à permettre à chaque État Membre de dire « oui » à la reprise de nos travaux, et nous nous sommes félicités de constater qu'une immense majorité des États a soutenu notre proposition. Jamais nous n'avons été aussi près d'une reprise des travaux de la Conférence du désarmement.

Aujourd'hui, cependant, nous nous rendons tous compte que nous sommes au bord de la rupture, à la limite de nos capacités, et que les ressources dont nous disposons ne sont pas infinies. Il est devenu de plus en plus difficile pour les États de traiter de tous les aspects du mécanisme de désarmement. Peut-être devrions-nous réfléchir à la manière de revitaliser le système afin de le rendre plus efficace.

C'est ainsi que nous pourrions fusionner la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement de façon que la composition de ces deux instances devienne universelle et que leurs ressources, en particulier leurs compétences et leur expérience, soient regroupées dans une seule et même instance. L'organe ainsi fusionné pourrait débattre du lancement de négociations, le consensus ne régissant que les décisions relatives à l'ouverture de négociations, et les négociations elles-mêmes. Le fusionnement de ces deux organes permettrait de revoir l'ordre du jour et de veiller à ce qu'il soit adapté aux défis actuels en matière de désarmement.

Le conseil consultatif pourrait être composé des présidents de l'organe fusionné des sessions précédentes, actuelles et futures. Cela permettrait aux présidents d'être parfaitement au fait des questions avant qu'ils n'exercent leur fonction et les encouragerait à avoir une vision à long terme. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement pourrait jouer le rôle qu'il est censé jouer vis-à-vis de la Conférence du désarmement, en fournissant un appui technique à l'organe fusionné et au conseil consultatif.

Il ne s'agit là que de quelques idées, mais il nous paraît nécessaire de débattre, en premier lieu, de la réforme d'organes particuliers du mécanisme de désarmement, puis de poursuivre, le cas échéant, le processus qui nous conduira à la tenue d'une quatrième session extraordinaire sur le désarmement.

Dans notre déclaration générale, nous avons réaffirmé notre engagement de travailler avec nos alliés et partenaires au renforcement et à l'adaptation des institutions et des règles existantes afin qu'elles demeurent représentatives et efficaces. Le mécanisme de désarmement des Nations Unies est l'aboutissement d'une volonté commune d'œuvrer ensemble au désarmement dans le plein sens du terme. Nous devons redécouvrir cet esprit de coopération afin de préserver la pertinence du mécanisme en tant qu'instrument fondamental pour assurer la maîtrise des armes au

niveau international et parvenir à notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Sandoval Mendiola (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le mécanisme de désarmement a été créé pour assurer la survie de l'humanité et écarter le danger d'une guerre nucléaire, comme le stipule le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Les différents éléments qui composent le mécanisme de désarmement n'ont pas été créés comme des fins en soi, mais comme des instruments permettant d'atteindre cet objectif. Voilà pourquoi il est inacceptable que le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement se trouve dans une telle situation de paralysie. Cette paralysie, et en particulier celle de la Conférence du désarmement, une instance qui n'a pas rempli son mandat depuis deux décennies faute d'avoir négocié aucun instrument multilatéral sur les questions à son ordre du jour depuis 1996, en est la parfaite illustration.

À cet égard, nous souscrivons au message adressé par le Secrétaire général lors de la première session plénière de la Conférence du désarmement en 2015, dans lequel il déclarait qu'en fin de compte, l'efficacité de la Conférence serait jugée en fonction d'un seul critère : sa capacité à conclure des traités sur le désarmement. Par conséquent, l'incapacité actuelle de la Conférence du désarmement à adopter et appliquer un programme de travail constitue un échec collectif. Le Mexique a exprimé son mécontentement du fait que la Conférence se soit livrée à des exercices de diplomatie stériles et à des délibérations reproduisant les fonctions d'autres instances du mécanisme de désarmement, et de son incapacité à respecter ou remplir son mandat, ce qui constitue sa raison d'être.

À plusieurs reprises, mon pays a souligné et rappelé que le consensus doit être perçu comme une aspiration commune à parvenir à un accord après le processus de prise de décision et le règlement des différends et des problèmes des minorités. Toutefois, d'autres aspects des méthodes de travail de la Conférence du désarmement, comme la rotation mensuelle des présidents et l'absence de participation de la société civile, ne servent qu'à décourager toute prise de décision au sein de cette instance.

Le Mexique salue les efforts déployés par les différents Présidents pour faire en sorte que cette instance puisse à nouveau remplir son mandat et exploiter pleinement son potentiel. Nous avons rempli nos obligations en ce sens que nous avons assumé

la présidence de la Conférence du désarmement en janvier 2015. Nous avons proposé un programme de travail pour négocier sur toutes les questions à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, mais il n'a pas été approuvé. De l'avis de mon pays, la relance ou la réforme de la Conférence du désarmement ne seront possibles que s'il y a une reconnaissance générale de cette situation. Mais, malheureusement, certains considèrent encore la paralysie de la Conférence du désarmement comme un phénomène naturel et normal.

Au sein de la Commission du désarmement, la situation est semblable, puisque la Commission n'a pas été non plus en mesure de formuler des recommandations de fond après des délibérations qui ont duré plus de 10 ans. Il va donc falloir se pencher sur les méthodes de travail de la Commission du désarmement. Mon pays estime qu'il faut réduire la durée des sessions de fond de la Commission et envisager un cycle biennal. Jusqu'à présent, la pratique a montré que, même en se réunissant pendant trois semaines chaque année, la Commission n'a pu se mettre d'accord sur des recommandations, ne profitant donc pas des ressources financières et humaines à sa disposition pour mener à bien sa tâche. Nous proposons que l'ordre du jour de la Commission se concentre sur une question de fond par an.

Nous pensons également que, dans le cadre de la Première Commission, le nombre de projets de résolution présentés n'est pas proportionnel à la force de leurs mandats. Très peu d'entre eux changent, évoluent ou avancent des propositions novatrices susceptibles de progresser sur la voie d'un désarmement général et complet.

Enfin, ma délégation est d'avis que le Conseil consultatif sur les questions de désarmement mis en place par le Secrétaire général devrait contribuer aux mandats du mécanisme de désarmement. Nous appelons aussi l'attention sur la situation financière précaire dans laquelle se trouve l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), qui accomplit un travail indispensable pour analyser et procéder à des recherches nous permettant de mieux comprendre les questions de désarmement. Nous espérons que le nouveau Secrétaire général insufflera un nouvel élan aux travaux du Conseil consultatif et de l'UNIDIR.

Comme il est dit dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, les États Membres sont pleinement conscients de la conviction de leurs peuples que la question du désarmement général et

complet revêt la plus haute importance et que la paix la sécurité et le développement économique et social sont indivisibles, et ont donc reconnu que les obligations et responsabilités leur incombant sont universelles. À cet égard, le Mexique appelle une nouvelle fois la communauté internationale à réfléchir à la situation dans laquelle se trouvent les instances de désarmement et à prendre des mesures préventives pour améliorer, renouveler, revitaliser ou créer de nouveaux espaces et des mécanismes encourageant la réalisation d'accords qui nous permettront de parvenir à un monde plus sûr et pacifique.

Mme Varathorn (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande s'associe à la déclaration prononcée par la représentante de l'Indonésie au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (, à la déclaration prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à la déclaration commune sur l'élargissement de la Conférence du désarmement prononcée par le représentant du Guatemala au nom du Groupe informel d'États observateurs.

Nous aspirons tous à un monde pacifique et plus sûr. La Thaïlande appuie fermement un multilatéralisme efficace pour aborder la question du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements.

De nombreuses décennies se sont écoulées depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Bien que certains progrès aient été réalisés, le mécanisme actuel est encore confronté à de nombreux défis et obstacles qui l'empêchent de remplir son mandat et de parvenir à des résultats concrets.

L'impasse prolongée dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement et l'absence d'accord au sein de la Commission du désarmement de l'ONU nous rappellent qu'ensemble, si nous avons travaillé de bonne foi vers le même objectif, nous aurions pu accomplir beaucoup plus de progrès au cours des 20 dernières années, y compris travailler sur des questions aussi importantes que l'interdiction et l'élimination totale des armes frappant sans discrimination et particulièrement dangereuses, en particulier des arsenaux nucléaires.

Par conséquent, la Thaïlande appuie les travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et l'invite à réfléchir aux circonstances actuelles compte tenu du climat international actuel concernant la sécurité

et les armes et les systèmes d'armes émergents. Dans cette entreprise, la Thaïlande est réceptive aux vues et propositions constructives concernant le fonctionnement du mécanisme. Tout en jugeant important de dégager un consensus, nous estimons que l'ouverture et la transparence peuvent également contribuer de manière significative aux débats sur la sécurité collective et appuyons les initiatives visant à promouvoir le processus de désarmement en cours. Plus important encore, nous devons veiller à ce que la réalisation d'un consensus ne soit pas utilisée de manière abusive au profit d'un État, ou ne devienne un obstacle à la réussite des progrès souhaités sur les questions préoccupantes, au détriment des intérêts communs et de la sécurité de tous.

Avant de conclure, la Thaïlande tient à souligner que la société civile, les milieux universitaires, les femmes et les jeunes pourraient jouer un rôle essentiel et apporter des contributions dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Leur participation permettrait de relancer nos débats grâce à la diversité des vues et idées exprimées, encourageant ainsi la paix et l'avènement de sociétés ouvertes à tous, comme le prévoient les objectifs de développement durable.

Nous souhaitons également renouveler notre soutien à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, qui appuie constamment la cause du désarmement.

M. Islam (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh s'associe à la déclaration prononcée par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Bangladesh continue d'exprimer son inquiétude face à l'impasse prolongée de la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, au cours des deux dernières décennies. Compte tenu des résultats obtenus lors des négociations précédentes menées sous l'égide de la Conférence du désarmement, nous ne pouvons cacher notre déception face à l'absence de volonté politique et de leadership nécessaires pour que cet organe sorte de l'impasse actuelle. Les quelques lueurs d'espoir que nous entrevoyons concernant son programme de travail sont vite anéanties par le retour à des positions et des arguments rigides faute de solutions novatrices et s'appuyant sur l'expérience. Nous prions instamment le Secrétaire général désigné de placer cette question au premier plan de ses nombreuses priorités et de redoubler d'efforts pour susciter la volonté politique nécessaire, en

particulier de la part des États dotés d'armes nucléaires et des États ayant un intérêt stratégique à détenir des armes nucléaires.

La Commission du désarmement, autre pilier essentiel du mécanisme de désarmement multilatéral, n'a pas non plus été en mesure de remplir ses mandats depuis 2000. Nous soulignons la nécessité de déployer des efforts soutenus pour parvenir à un consensus au sein des deux groupes de travail parallèles relevant de la Commission du désarmement. Nous restons ouverts à la possibilité d'un troisième flux de travail, mais nous soulignons la nécessité d'éviter tout effet d'atténuation sur le programme de travail existant. Nous saluons les efforts des Présidents actuels des deux groupes de travail pour faire avancer les travaux qui leur ont été confiés.

Nous réaffirmons notre soutien à la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement dans les meilleurs délais, car elle permettrait aux États Membres de faire à nouveau la preuve de leur volonté et de leur capacité collective de donner un nouvel élan au mécanisme de désarmement global pour parvenir à des résultats significatifs et à long terme. Nous remercions le Président du Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux des deux sessions de cette année.

Enfin, nous renouvelons notre appui à la proposition du Mouvement des pays non alignés de convoquer, au plus tard en 2018, une conférence internationale de haut niveau sur le désarmement nucléaire pour tirer parti des progrès réalisés en 2013.

M. Jadoon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement a été créé par consensus, en 1978, lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le principe fondamental établi par la première session extraordinaire, dans le cadre de ce mécanisme, était que :

« [l']adoption de mesures de désarmement doit se faire de façon équilibrée et équitable, de sorte que le droit à la sécurité de chaque État soit garanti et qu'aucun État ou groupe d'États n'en retire des avantages par rapport à d'autres à quelque stade que ce soit. » (*résolution S-10/2, par. 29*).

Ce principe fondamental implique que des mesures juridiquement contraignantes soient examinées exclusivement sur la base du consensus, avec la participation de toutes les parties prenantes, en permettant à tous les États de préserver leurs intérêts nationaux en matière de sécurité. C'est sur cette base que le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement a donné lieu à des traités historiques sur le désarmement, en particulier ceux interdisant toute une catégorie d'armes de destruction massive.

L'impasse actuelle dans laquelle se trouve le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement est la conséquence des divergences de priorités et d'approches entre les États Membres. Certains États sont opposés à l'ouverture de négociations sur de nouveaux traités simplement parce qu'ils vont à l'encontre de leur principal objectif, à savoir conserver leur avantage stratégique. D'autres États rejettent certains instruments qui, en raison de leur caractère discriminatoire inhérent, auraient des effets négatifs et disproportionnés sur ces États. D'autres États veulent des progrès à tout prix, quelle que soit l'incidence que cela aurait sur la paix et la sécurité internationales et sans se poser la question de savoir si cela conduirait à une sécurité égale et non diminuée pour tous.

La conjonction de tous ces facteurs a abouti à l'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme. Le Pakistan partage la déception et la frustration de nombreuses personnes concernant la situation actuelle. Néanmoins, nous n'en faisons pas porter la responsabilité au mécanisme de désarmement. Le simple fait de condamner le mécanisme de désarmement ou de chercher à le contourner reviendrait à ce que nous traitions uniquement les symptômes, sans nous attaquer aux causes profondes. Les réalités stratégiques et politiques du monde qui nous entoure en sont la cause profonde.

L'absence de progrès dans le domaine du désarmement nucléaire est la raison principale des critiques portées contre le mécanisme de désarmement. Malheureusement, il n'existe pas aujourd'hui de consensus concernant le lancement de négociations sur l'une quelconque des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. En ce qui concerne les quatre questions centrales, alors que l'immense majorité est en faveur d'un travail de fond sur les questions relatives aux désarmement nucléaire, aux garanties de sécurité négatives et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, certaines

puissances ne sont disposées qu'à prendre une mesure partielle en matière de non-prolifération au sein de la Conférence du désarmement sous la forme d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes. Un traité d'interdiction n'englobant pas les stocks existants n'apporterait pas de contribution au désarmement nucléaire et n'aurait donc aucun effet sur la revitalisation du programme de désarmement international et de son mécanisme.

Les défis auxquels est confronté le désarmement nucléaire ne concerne pas exclusivement la Conférence du désarmement. La Première Commission et la Commission du désarmement connaissent une situation analogue. La Commission du désarmement, par exemple, n'a pas réussi à s'entendre sur une quelconque recommandation ou ligne directrice depuis plus de 17 ans. La solution à l'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme de désarmement ne peut être trouvée en dehors des enceintes existantes. Cela ne pourrait conduire qu'à de pseudo-progrès sans apporter de réels changements sur le terrain. L'échec du Groupe mal conçu d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes en est un exemple. De même, aucune avancée importante ne sera réalisée en déplaçant un discours axé sur la sécurité vers une question humanitaire ou éthique. Ce ne peut se faire qu'au sein de la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement où tous les États militairement importants sont présents sur un pied d'égalité et peuvent défendre leurs intérêts vitaux de sécurité conformément à la règle du consensus.

Au lieu de solutions partielles et sélectives, le Pakistan appelle à un nouveau consensus pour atteindre les objectifs d'un désarmement général et complet. C'est pourquoi nous appuyons l'appel de longue date du Mouvement des pays non alignés en faveur de la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement afin d'aborder toutes les questions pertinentes de fond et de procédure de manière équilibrée.

Le Pakistan est un ardent défenseur et admirateur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Nous accordons une grande importance au travail réalisé par cet institut au fil des ans, qui nous a permis de mieux comprendre les questions essentielles de désarmement et les défis émergents, conformément à son mandat. Nous sommes préoccupés par la situation financière critique

de l'UNIDIR. Entre autres conséquences, cela a entraîné une modification de ses priorités en matière de programme et affecté sa capacité de réponse aux attentes de l'ensemble des États Membres de l'ONU. Le Pakistan apporte une contribution volontaire modeste mais non affectée à l'UNIDIR. Nous espérons une augmentation du financement de l'UNIDIR tant au titre du budget ordinaire que des contributions non affectées des États Membres.

Le véritable défi en matière de revitalisation du mécanisme de désarmement est de savoir comment aborder la dynamique politique en dehors des salles de conférence de l'ONU. Tant que la recherche d'une sécurité égale pour tous les États se heurtera à des desseins hégémoniques aux niveaux régional et mondial, la possibilité de faire un réel pas en avant continuera de nous échapper. Le révisionnisme discriminatoire de l'ordre nucléaire mondial, le recours aux deux poids, deux mesures et l'élaboration de dérogations et d'exceptions inspirées par des motivations stratégiques et économiques continueront de faire obstacle au progrès. Nous devons revenir à des approches fondées sur le consensus, coopératives et non discriminatoires menant à une sécurité égale et non diminuée pour tous.

M. Ngundze (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud se félicite des progrès enregistrés au cours de l'année écoulée dans le renforcement de l'état de droit au niveau international au sein de l'environnement multilatéral du désarmement et de la sécurité internationale. Malheureusement, les progrès accomplis dans le domaine des armes classiques et des armes chimiques n'ont pas trouvé leur pendant dans le domaine du désarmement nucléaire.

L'Afrique du Sud s'inquiète particulièrement de l'impasse persistante dans laquelle se trouve le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Le blocage prolongé de la Conférence du désarmement et l'absence de consensus à la Commission du désarmement ont une incidence négative sur le système multilatéral. Il faut faire en sorte que ces organes puissent s'acquitter de leurs mandats respectifs afin de rester pertinents.

Ma délégation regrette que la session d'avril 2016 de la Commission du désarmement se soit achevée sans être parvenue à aucun accord définitif. Cela est malheureusement symptomatique de l'impasse qui caractérise les délibérations de la Commission du désarmement depuis 16 ans. Aucun progrès n'a été réalisé sur les deux points principaux à l'ordre du jour relatifs aux armes nucléaires et classiques, du fait de

l'absence d'accord sur ces questions. Cela dit, il existe encore des raisons de penser que l'on pourra accomplir les progrès nécessaires pour que la Commission du désarmement présente une série de recommandations concrètes à l'Assemblée générale au cours de ce cycle, à condition que chaque État s'engage à aller de l'avant.

Un débat a également eu lieu portant sur l'inscription d'une troisième question à l'ordre du jour de la présente session de fond, mais l'on ignore si l'inscription d'une telle question ne risque pas d'entraver les progrès concernant l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Néanmoins, ma délégation est ouverte à de nouvelles consultations officieuses sur cette proposition. L'Afrique du Sud, au côté d'autres délégations, continuera à s'efforcer de parvenir à des progrès tangibles au cours de la prochaine session de fond de la Commission du désarmement.

Ma délégation est également préoccupée par l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement depuis 20 ans. Au cœur de ce problème figure le refus continu d'un petit nombre d'États de respecter leurs obligations en matière de désarmement et de se soumettre à la primauté du droit international. En tant que pays attaché à la reprise des travaux de fond de la Conférence du désarmement, nous avons toujours fait preuve de la plus grande souplesse possible.

L'Afrique du Sud remercie tous les présidents de la session de 2016 de la Conférence du désarmement de leurs efforts pour élaborer un programme de travail. Toutefois, nous sommes déçus de constater qu'une fois encore la Conférence n'a pas pu reprendre ses travaux de fond, ce qui soulève des interrogations quant à son rôle en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. L'Afrique du Sud salue la déclaration prononcée par le représentant du Guatemala au nom du groupe informel d'États observateurs auprès de la Conférence du désarmement et partage bon nombre des observations faites par le Groupe.

Les trois conférences internationales sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui se sont tenues depuis 2012, ainsi que le Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, qui s'est réuni à Genève cette année, ont fourni des plateformes inclusives permettant à la communauté internationale d'étudier les moyens de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement en vue de l'instauration et du maintien d'un monde sans armes nucléaires. Dans ce contexte, le Groupe

de travail à composition non limitée a recommandé à l'Assemblée générale de convoquer une conférence en 2017 en vue d'entamer des négociations sur un traité d'interdiction des armes nucléaires. Un tel traité n'aurait sans doute pas d'effet immédiat, mais il permettrait, en tant que mesure provisoire, de combler les lacunes du dispositif juridique international sur la légalité des armes nucléaires. Un tel traité permettrait également de renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de souligner l'urgence d'accélérer la mise en œuvre des obligations en matière de désarmement nucléaire et des engagements connexes.

Avec les nouvelles activités prévues en 2017, l'Afrique du Sud est convaincue que des solutions peuvent être trouvées et que la gouvernance multilatérale et l'état de droit international dans le domaine du désarmement peuvent être renforcés. Nous restons disposés à examiner toute proposition susceptible d'aider réellement à sortir de l'impasse le mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement. Les négociations sont primordiales si nous voulons renforcer l'état de droit au niveau international, qui est essentiel pour promouvoir un environnement de paix et de sécurité dans lequel les mêmes règles peuvent s'appliquer à tous les pays. Ces négociations sont indispensables si nous voulons, comme le souhaite la communauté mondiale, progresser comme nous le devons sur le désarmement nucléaire. L'Afrique du Sud continuera de participer activement et de façon constructive aux travaux de la Conférence du désarmement et d'autres forums multilatéraux de désarmement en vue de trouver des solutions.

M. Aïdai (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à exprimer le soutien de mon pays aux efforts que vous déployez, Monsieur le Président, pour que nos travaux soient couronnés de succès, et à vous remercier, ainsi que les autres membres du Bureau.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de la Tunisie, au nom du Groupe des États arabes.

La position de l'État du Koweït à l'égard du mécanisme multilatéral de désarmement n'a pas varié. Ce mécanisme est le meilleur moyen d'aller de l'avant et de s'attaquer à la question de la non-prolifération des armes tout en respectant la Charte des Nations Unies. Les trois piliers du mécanisme multilatéral de désarmement – Conférence du désarmement, Commission du désarmement et Première Commission – sont les moyens dont nous disposons

pour aller de l'avant conformément au mandat qui nous a été confié par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978. Cela exige de tous les États qu'ils assument leurs responsabilités en faisant preuve d'une volonté politique plus grande de parvenir à la paix et à la sécurité internationales.

Dans ce contexte, l'État du Koweït exprime sa vive inquiétude face à l'impasse prolongée dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, qui constitue le pilier le plus important de notre mécanisme multilatéral de désarmement et la seule instance de négociation nous permettant d'atteindre nos objectifs. Nous sommes freinés par l'absence de volonté politique de la part des principales puissances, qui représente l'obstacle principal nous empêchant de dégager un consensus. Mon pays tient à souligner l'importance que revêt la Commission du désarmement. Nous devons saisir l'occasion qui nous est offerte de contribuer au succès de la Commission et de ses travaux de façon à pouvoir mettre en œuvre ses recommandations et atteindre notre objectif d'un désarmement général et complet.

L'État du Koweït appuie la position du Mouvement des pays non alignés et la déclaration du Groupe des États arabes quant à la nécessité d'un réexamen aussi rapide que possible des différents mécanismes de désarmement dans le cadre d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Chaque partie doit œuvrer de façon positive et constructive à cet objectif.

Enfin, nous espérons que les efforts de chacun d'entre nous, en particulier des États dotés d'armes nucléaires, nous permettront de dégager un consensus au cours du cycle actuel de réunions.

M. Broilo (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Toutefois, j'aimerais ajouter les observations suivantes à titre national.

La Pologne est très préoccupée par l'avenir des processus de désarmement et de non-prolifération. La communauté internationale dispose en fait d'une base solide pour réaliser le désarmement, avec la Première Commission, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement qui constituent les éléments fondamentaux et complémentaires de ce système. Néanmoins, en dépit de tous les acquis obtenus dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération

ces 50 dernières années, le bilan est imparfait et de nombreuses questions ne sont toujours pas résolues.

Nous constatons aujourd'hui de la part des États et de l'opinion publique un intérêt toujours croissant pour l'adoption de nouvelles mesures en matière de désarmement. Il est nécessaire de mettre fin à cette impasse de longue date. Ce souhait a été très perceptible au cours de la session de cette année de la Conférence du désarmement. D'autres événements politiques récents témoignent également de cette forte attente. Dès lors se pose la question de savoir comment relever les défis présents et adapter le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement aux réalités politiques.

De notre point de vue, une chose est fondamentale. Le mécanisme de désarmement doit rester un système logique, cohérent, reposant sur des bases réalistes et bien ancré dans le régime juridique international. Il doit bien entendu pouvoir réagir rapidement et de manière plus efficace. La situation géopolitique a beaucoup évolué depuis que le système actuel a été mis en place. Ce postulat important doit être pris en compte lorsqu'on engage un débat sur l'amélioration du mécanisme de désarmement.

Les postulats du passé se reflètent dans certaines lacunes du mécanisme existant. Nous avons besoin d'une enceinte pour un débat éclairé, régulier et fructueux sur le désarmement et la non-prolifération qui permette d'alimenter la réflexion et de stimuler l'action au sein de la Conférence du désarmement. À ce propos, nous regrettons beaucoup que le mandat confié à la Commission du désarmement n'ait pas été correctement rempli. Un renforcement de la coopération entre les centres du désarmement de New York, Vienne et Genève revêt la plus haute importance. Mais comment prendre un nouveau départ, alors que nous sommes parvenus à une étape vraiment critique? Comment lancer une nouvelle phase du processus de désarmement sans courir le risque de remettre en cause l'ensemble de son héritage?

En premier lieu, nous devons reconnaître la primauté de nos valeurs communes de paix internationale et de sécurité collective fondées sur le droit international. En second lieu, nous devons prendre conscience des problèmes et formuler les solutions les plus pertinentes et prêtes à l'emploi, exemptes de tout aspect politique, voire, parfois, émotionnel. Certaines mesures, comme le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la résolution 1540 (2004), doivent encore être renforcées, alors que d'autres, comme le

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ne sont toujours pas entrées en vigueur ou, comme c'est le cas du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes, doivent encore faire l'objet de négociations. Ces mesures doivent toutefois s'accompagner d'efforts tangibles visant à régler des conflits et des tensions à caractère régional. Seuls ces processus parallèles peuvent nous mener à des résultats plus prometteurs.

La Conférence du désarmement est la seule instance de négociation sur le désarmement regroupant les acteurs les plus importants venus du monde entier. Elle réunit tous les atouts nécessaires pour mener avec succès des négociations internationales. La Conférence du désarmement l'a prouvé à maintes reprises dans le passé. Cela nécessite néanmoins quelques ajustements afin de pouvoir répondre efficacement aux nouveaux défis.

Le rôle joué par la présidence de la Conférence du désarmement doit être davantage renforcé. L'expérience a montré cette année qu'une période de quatre semaines à la tête de la Conférence n'est pas suffisante pour organiser, formuler, consulter et enfin mettre en œuvre son programme. Au cours de la présidence polonaise, nous avons constaté que nous disposions du potentiel nécessaire pour faire adopter le programme de la Conférence du désarmement et que nous étions proches du but. Si nous avions disposé de plus de temps, nous aurions pu au moins préparer le travail des futures présidences. La question de la représentation au sein de la Conférence du désarmement doit aussi faire l'objet d'une réflexion supplémentaire et régulière.

En conclusion, il est indispensable de souligner que tous les efforts tendant à revitaliser le mécanisme de désarmement doivent être le fruit de la volonté politique de l'ensemble des États. Il n'existe pas d'autres entités que les États pour prendre des décisions politiques en faveur du désarmement. Nous devons œuvrer ensemble sur les bases déjà existantes, profondément enracinées dans le droit international, conformément aux principes communément partagés. Le plus important est que le rapprochement politique et les progrès réalisés en matière de désarmement nous permettront également de faire cesser les conflits militaires actuels. La tâche est très difficile, mais nous sommes absolument convaincus qu'elle est réalisable si nous le voulons. Soyez assuré, Monsieur le Président, que la Pologne est disposée à apporter sa contribution à cette fin.

M. Masméjean (Suisse) : Le Groupe de travail chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a tenu ses deux premières réunions au début de cette année. Nous tenons à saluer la teneur des échanges et à remercier le Président de ce processus, le représentant de l'Équateur, M. Fernando Luque Márquez, pour sa conduite avisée des travaux.

Les discussions ont souligné, dans les grandes lignes, l'intérêt d'une quatrième session extraordinaire qui permettrait un débat exhaustif sur l'ensemble des thématiques de désarmement. Si nous estimons qu'un tel débat est à la fois légitime et nécessaire quelque trente années après la dernière session extraordinaire, il nous semblerait opportun de déterminer si un tel processus ne devrait pas également avoir pour objectif de déboucher sur des mesures pratiques dans des domaines spécifiques. Nous espérons que la dernière réunion du groupe de travail, prévue l'année prochaine, permettra de conclure avec succès cet exercice.

Dans ce contexte, deux éléments nous semblent d'une importance particulière. Toutes les sessions extraordinaires passées se sont appuyées sur la règle du consensus. Pour des questions d'inclusivité et d'appropriation par tous de ses conclusions, une nouvelle session devrait adopter une approche similaire. Il sera également opportun d'approfondir la question du format de la session extraordinaire. Un processus de préparation intensif, couronné par une session formelle courte, nous semble fournir des gages d'efficacité plus importants qu'une approche inverse.

Une importante thématique à l'ordre du jour de toute session extraordinaire sera bien entendu le mécanisme de désarmement. La communauté internationale a besoin de pouvoir s'appuyer sur des organes de désarmement opérationnels et performants afin d'être en mesure de relever les multiples défis auxquels elle est confrontée dans ce domaine. Dans ce contexte, le blocage de la Conférence du désarmement est particulièrement préoccupant. En effet, la Conférence du désarmement occupe une place particulièrement importante dans le mécanisme établi par la première session extraordinaire de l'Assemblée, mais également parce que la Conférence est paralysée depuis maintenant vingt ans, et rien n'indique que ce blocage sera bientôt surmonté. Le constat concernant la Commission du désarmement de l'ONU n'est pour sa part pas fondamentalement différent. Ces éléments

nous amènent à conclure qu'une véritable discussion de fond portant sur le mécanisme de désarmement, sur le fonctionnement, la composition ou le mandat des organes auxquels j'ai fait référence, devient de plus en plus pressante.

Cette commission a adopté l'année dernière une résolution à l'occasion du trente-cinquième anniversaire de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), autre rouage essentiel du mécanisme de désarmement. Cette résolution comprend d'importantes mesures ayant pour fonction de répondre aux défis financiers importants auxquels l'Institut est confronté depuis maintenant plusieurs années. La résolution prie le Secrétaire général dans un premier temps de présenter un plan de financement de l'Institut pour l'exercice biennal 2018-2019 incluant une augmentation de la contribution provenant du budget ordinaire de l'ONU, ceci à l'aune du rapport du Conseil consultatif pour les questions de désarmement de 2015.

Nous tenons à remercier le Secrétariat pour les efforts consentis afin de remplir ce mandat, et notamment pour l'évaluation interne effectuée afin de déterminer le niveau en personnel permanent nécessaire au fonctionnement de l'Institut. Nous espérons que la proposition de financement que le Secrétariat doit élaborer sur la base de cette évaluation sera approuvée par la Cinquième Commission en l'état. Pour sa part, la Suisse poursuivra ses efforts en soutien de l'UNIDIR dans cette phase de transition et dans l'attente que les mesures prévues dans la résolution deviennent effectives.

Notre attention a été attirée lors de cette session de la Première Commission sur les arriérés de paiement de la part des États parties concernant plusieurs traités de désarmement administrés par l'ONU. Nous saluons le fait qu'une solution semble avoir été trouvée concernant la prochaine Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction à Santiago (Chili). Au-delà de cette réunion particulière, il sera important d'établir un dialogue entre l'ONU et les conventions concernées afin d'assainir la situation et mettre en place les procédures nécessaires afin qu'un tel cas de figure ne puisse se répéter.

M. Ait Abdeslam (Algérie) : L'Algérie s'associe pleinement aux déclarations qui ont été faites par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de la Tunisie, au nom du Groupe des États arabes.

L'Algérie continue d'attacher une grande importance au mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, qui comprend la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, la Commission du désarmement de l'ONU, seul organe universel de délibération et organe subsidiaire de l'Assemblée générale, et la Première Commission. Chaque élément du mécanisme de désarmement est confronté au même défi, à savoir améliorer son efficacité, mais il est indéniable que la principale difficulté réside dans le manque de confiance et l'absence de volonté politique de la part des États de progresser et d'obtenir des résultats concrets en matière de désarmement nucléaire.

Étant donné l'importance cruciale des quatre questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, l'Algérie exprime sa vive préoccupation face à l'absence de consensus en vue de l'adoption d'un programme de travail complet et équilibré. L'impasse actuelle porte particulièrement atteinte aux intérêts des États non dotés d'armes nucléaires. L'Algérie estime que cette impasse ne peut pas être attribuée à l'échec de la Conférence du désarmement et qu'elle n'est pas inhérente à son mode de fonctionnement. Elle ne peut être attribuée à ses méthodes de travail, à son règlement intérieur, dont la règle du consensus, ni à son ordre du jour. La règle du consensus est en fait un moyen de trouver un terrain d'entente en vue de protéger les intérêts de sécurité nationale de tous les États Membres, et pas seulement ceux des plus puissants. Il convient également de rappeler que la Conférence du désarmement a apporté une précieuse contribution au désarmement multilatéral.

La Conférence du désarmement ne peut toutefois reprendre ses travaux de fond que si les États Membres manifestent la volonté politique nécessaire pour parvenir à des solutions collectives à même de relever efficacement les défis posés à la sécurité de tous. Nous sommes fermement convaincus que la Conférence du désarmement est en mesure de sortir de l'impasse si tous ses États membres font preuve de la volonté politique nécessaire pour convenir d'un programme de travail équilibré et complet afin de progresser dans l'examen de la question du désarmement nucléaire à l'échelle mondiale. À cet égard, l'Algérie est profondément convaincue que la décision CD/1864 relative à la définition d'un programme de travail, qui a été adoptée par consensus en 2009, sous présidence algérienne, reste la base logique sur laquelle nous devons nous appuyer dans la recherche d'une solution à ce dilemme.

La Conférence du désarmement n'est pas la seule instance à faire face à une absence de progrès. La Commission du désarmement de l'ONU ne parvient pas depuis plusieurs années à adopter des recommandations concrètes. Malgré cette situation, l'Algérie tient à réaffirmer son attachement au mandat de la Commission du désarmement de l'ONU et continue, par conséquent, d'appuyer pleinement ses travaux. À ce propos, nous appelons tous les États Membres à faire preuve de volonté politique et de souplesse afin de permettre à cette instance de présenter des recommandations concrètes à l'Assemblée générale sur ses deux questions de fond inscrites à son ordre du jour pour le cycle en cours.

L'Algérie tient à souligner que dans le cas où certains éléments du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement se trouveraient dans une impasse persistante, il pourrait s'avérer opportun d'organiser une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement. Vu son autorité politique, sa participation universelle et le mandat conféré par la Charte des Nations Unies, la session extraordinaire serait le cadre adéquat pour réaffirmer la vocation du mécanisme de désarmement et fusionner les différentes initiatives, ainsi que pour engager une réflexion mondiale sur la réalisation d'un nouveau consensus sur les priorités en matière de désarmement dans le cadre d'un examen d'ensemble de la question du désarmement. Dans ce contexte, l'Algérie se félicite de la session de fond de 2016 du Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, présidé par l'Équateur.

Enfin, l'Algérie est résolue à contribuer de manière active et constructive au programme de désarmement des Nations Unies, et à réfléchir aux moyens de revitaliser et de renforcer le mécanisme de désarmement.

M. Ismail (Égypte) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, l'Égypte s'associe aux déclarations prononcées par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de la Tunisie, au nom du Groupe des États arabes.

Nous tenons à exprimer notre plein appui au mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, créé par la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Nous réaffirmons l'attachement de longue date de l'Égypte au désarmement nucléaire, comme en témoigne sa coopération avec des groupes régionaux et des groupes plus importants, tels que la Ligue des États

arabes, le Mouvement des pays non alignés, le Groupe des États d'Afrique, la Coalition pour un nouvel ordre du jour et d'autres partenaires et parties pertinentes. Nous reconnaissons également le rôle important joué par les organisations non gouvernementales et la société civile en matière de désarmement nucléaire.

L'absence de la volonté politique nécessaire pour aboutir à des résultats équilibrés reflétant les intérêts de tous les pays demeure le principal obstacle qui empêche la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, d'adopter un programme de travail équilibré et complet. La solution passe par le règlement de toutes les questions à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement par le biais d'une approche intégrée comprenant, en particulier, des négociations sur le désarmement nucléaire et les garanties négatives de sécurité, un traité interdisant la production de matières fissiles, y compris les stocks existants à des fins militaires, et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

L'Égypte a participé aux efforts destinés à relancer les travaux de la Conférence du désarmement. Nous devons tout mettre en œuvre au niveau international pour renforcer la capacité de la Conférence du désarmement à traiter efficacement des questions de désarmement, sur le fond comme sur la forme. Nous accueillons favorablement toute mesure collective de la part des États Membres pour revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement, à condition que cela ne se fasse pas au détriment de son règlement intérieur ou de ses priorités. Le désarmement nucléaire doit rester l'unique priorité, comme l'ont établi la première session extraordinaire consacrée au désarmement mais aussi la toute première résolution - la résolution 1 (I) adoptée par l'Assemblée générale en 1946. Nous appelons la Conférence du désarmement à assumer ses responsabilités à cet égard en engageant des négociations sur une convention universelle globale interdisant légalement et éliminant totalement les armes nucléaires.

L'Égypte est d'avis également que des efforts analogues s'imposent afin de redynamiser la Commission du désarmement, partie intégrante du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, notamment parce qu'elle a la capacité de contribuer efficacement au mécanisme de désarmement en général. Certains principes directeurs et cadres normatifs fondamentaux ont évolué grâce à la Commission, notamment les directives relatives à la création de zones exemptes d'armes nucléaires et à l'instauration d'un monde

exempt d'armes nucléaires, adoptées par consensus en 1999, ainsi que les 16 principes de vérification de 1988.

Je tiens également à souligner qu'en tant qu'institut autonome au sein de l'Organisation financé par des contributions volontaires, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) bénéficie du soutien permanent de l'Égypte afin qu'il puisse mener ses activités de recherche et de formation en faveur du désarmement nucléaire. La communauté internationale doit préserver l'UNIDIR en tant qu'acteur impartial en lui permettant de générer des idées nouvelles et d'encourager des initiatives internationales dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, en particulier du désarmement nucléaire.

Enfin, l'importance d'une revitalisation du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement exige des efforts collectifs plutôt qu'individuels; complémentaires plutôt que contradictoires et consensuels plutôt que conflictuels. Nous espérons que la Première Commission, sous votre direction, Monsieur le Président, saura insuffler à ces efforts l'élan nécessaire.

Mme Lyu Xin (Chine) (*parle en chinois*) : Depuis le début du XXI^e siècle, avec la détérioration continue de la situation internationale et l'évolution rapide de la science et des techniques, la paix et la sécurité internationales sont sans cesse confrontées à de nouveaux problèmes et défis. Le mécanisme de désarmement actuel, dont la mission historique consiste à revitaliser le processus multilatéral de maîtrise des armements, a posé les bases du respect de la paix et de la sécurité et la promotion du processus international de maîtrise des armements et de désarmement. La revitalisation du processus multilatéral de désarmement revêt beaucoup d'importance.

La Chine estime, premièrement, que l'impasse actuelle dans laquelle se trouve le mécanisme multilatéral de désarmement trouve son origine dans l'absence de volonté politique – un avis partagé par la plupart des parties et maintes fois exprimé par la Chine. Je tiens à souligner que la volonté politique n'a jamais été séparée d'autres facteurs, de même que le processus de désarmement n'a jamais être élaboré dans le vide. La sécurité absolue, consistant à placer sa propre sécurité au-dessus de celle des autres, et le recours aux deux poids deux mesures imposé à certains pays ont eu une incidence négative sur l'environnement international de sécurité. Ils ont aggravé les problèmes de sécurité des parties concernées et sapé la confiance de toutes

les parties et leur volonté politique de participer au processus de désarmement. Ce n'est qu'en inversant au plus vite cette tendance inquiétante que le mécanisme multilatéral de désarmement pourra se débarrasser de ce mal vivace.

Deuxièmement, l'approche fondamentale visant à rompre l'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme multilatéral de désarmement consiste à rechercher des solutions de consensus dans la cadre des mécanismes existants. Le mécanisme multilatéral de désarmement existant est le mécanisme le plus universel et démocratique dans le contexte actuel, et son autorité et sa crédibilité doivent être absolument préservées. Chercher à réinventer la roue et la démarche adoptée par certaines parties ne sont en aucun cas le bon choix pour parvenir à des solutions, et pourraient saper les bases du mécanisme de sécurité internationale. Il s'agit d'une démarche à courte vue par nature. Elle ne peut créer de la prospérité que sur le papier et ne bénéficie pas au développement durable du processus de désarmement. Le consensus, qui est au cœur du règlement intérieur du mécanisme de désarmement, constitue une garantie vitale pour les intérêts de sécurité de tous les États. Son rôle doit donc être renforcé plutôt qu'affaibli.

Troisièmement, le moyen fondamental pour revitaliser le mécanisme de désarmement consiste à laisser libre cours à l'esprit créatif de toutes les parties et faire la moitié du chemin vers l'autre. La Chine a beaucoup contribué à cette fin. Ainsi, en séance plénière de la Conférence du désarmement cette année, la Chine a proposé que la Conférence du désarmement adopte la question relative au non-recours en premier aux armes nucléaires en tant que priorité de ses travaux de fond, ce qui permettrait non seulement de faire nettement avancer le processus de désarmement nucléaire, mais aussi de sortir de l'impasse la Conférence du désarmement et d'insuffler ainsi une énergie positive dans le mécanisme multilatéral de désarmement. Nous sommes disposés à nous œuvrer dans ce sens avec toutes les parties.

Par ailleurs, compte tenu de l'évolution de la situation internationale dans les domaines de la sécurité et de la maîtrise des armements, nous pourrions envisager également de présenter et d'examiner de nouvelles thématiques au sein de la Conférence du désarmement ou de débattre de questions émergentes, telles que la cybersécurité, dans le cadre de l'ordre du jour traditionnel de la Conférence du désarmement. Les solutions sont toujours plus nombreuses que

les problèmes. Tant qu'existent la confiance et la détermination, des solutions peuvent être trouvées.

Cette année, de nouvelles propositions ont été présentées pour permettre à la Conférence du désarmement de reprendre ses travaux de fond, et des débats complets et approfondis ont porté sur des questions fondamentales dans le domaine du désarmement. La Chine salue les efforts positifs consentis par toutes les parties concernées et espère qu'elles permettront de dégager un consensus et de convenir rapidement d'un programme de travail complet et équilibré pour la Conférence du désarmement. Nous nous félicitons des efforts déployés par Vanuatu, en qualité de Président du Groupe de travail de la Commission du désarmement, pour engager un débat sur des sujets essentiels. Nous espérons que toutes les parties adopteront une attitude rationnelle et pragmatique à l'égard du statut et du rôle de la Commission du désarmement, en travaillant de manière positive et pragmatique afin de progresser durant le cycle actuel de délibérations.

La Chine est disposée à travailler avec toutes les parties pour contribuer à revitaliser le mécanisme multilatéral de désarmement existant ainsi que les travaux de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre du groupe de questions relatives au mécanisme de désarmement.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux délégations que la première intervention est limitée à 10 minutes et la seconde à cinq minutes.

M. Yermakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Il est vraiment regrettable de devoir consacrer le temps de la Commission à débattre d'une question qui n'a strictement rien à voir avec son travail. Il ne m'est cependant pas possible de ne pas répondre aux mensonges éhontés proférés à l'encontre de la Russie ici-même et dans d'autres enceintes.

Il est extrêmement regrettable que derrière la plaque nominale de l'Ukraine, qui est chère à tous les Russes, des mots très blessants aient été prononcés à l'encontre de la Russie. Bien entendu, nous comprenons l'anxiété qui prévaut à Kiev après que son régime ultranationaliste a placé sur un piédestal des criminels nazis de la Seconde Guerre mondiale, responsables de la destruction massive non seulement de Russes et d'Ukrainiens, mais aussi de personnes originaires de

nombreux autres pays voisins. Nous n'oublierons pas les centaines de milliers de Polonais qui ont également été assassinés par ces soi-disant héros que l'on honore aujourd'hui à Kiev.

Il est clair que pour le Président Poroshenko, la seule manière de survivre est de poursuivre la guerre contre sa propre nation, et c'est une grande tragédie pour notre nation sœur, l'Ukraine. Bien sûr, cela ne peut durer éternellement, et nous savons tous que même les dirigeants de l'Allemagne et de la France ont déjà fermement encouragé les autorités de Kiev à se conformer aux Accords de Minsk sur le règlement du conflit interne en Ukraine. Il est clair pour tous qu'une solution militaire à la crise en Ukraine n'existe pas et ne peut pas exister. Par conséquent, les jours du régime de Kiev sont bien entendu comptés. Très vite, nous verrons siéger à nouveau derrière la plaque nominative de l'Ukraine les visages amicaux de représentants de l'Ukraine, pays frère et particulièrement proche de nous, et la situation sera radicalement différente.

Il ne m'est pas nécessaire d'entrer dans les détails des commentaires et accusations absurdes sur la Russie de la part de la délégation ukrainienne. Malheureusement, tout ce qui a été dit par nos collègues ukrainiens à propos du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, d'autres accords européens et le Traité « Ciel ouvert » n'ont ni queue ni tête. La situation qui règne actuellement à Kiev est sans doute du même genre. Que Dieu les juge.

Aussi, pour gagner du temps, je vais en venir à mes observations sur la déclaration faite par nos collègues américains qui, je l'espère, sont des collègues plus sensés. Malheureusement, nous avons entendu également hier des remarques dénuées de sens concernant la Russie.

Pour être franc, j'ai toujours considéré que ceux qui travaillent au Département d'État sont des gens intelligents et extrêmement cultivés. Je me tournerai par conséquent vers mes estimés collègues américains en leur demandant de faire attention à l'emploi qu'ils font ici, en Première Commission, de termes comme « agression » et « annexion ». Nous avons probablement tous fréquenté des universités prestigieuses, aussi nous comprenons la signification de ces mots. Ceux qui le souhaitent peuvent consulter leur dictionnaire. Il est absolument évident pour tout expert que le mot « agression » ne s'applique pas à la Russie mais plutôt aux agissements des États-Unis eux-mêmes.

Personne n'a oublié le bombardement ininterrompu de la Yougoslavie en 1999 – 78 jours pendant lesquels il a été fait usage de bombes contenant de l'uranium appauvri. Il s'en est suivi la destruction d'un État membre influent du Mouvement des pays non alignés qui n'était pas sous la coupe des États-Unis. Parmi les plus de 2 000 personnes tuées se trouvaient en majorité des personnes âgées, des femmes et des enfants. Des colonnes de réfugiés ont été attaquées; des écoles, des hôpitaux et des jardins d'enfants ont été détruits. Ne nous leurrions pas. Nous savons tous qu'il s'agit là d'un exemple d'agression. Rappelons-nous aussi qui a été tenu pour responsable de cette violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Personne n'a été tenu de rendre des comptes, et les États-Unis ont poursuivi dans cette voie.

Il y a eu ensuite l'agression contre l'Iraq. Nous savons tous que le pays a été pour ainsi dire mis en pièces. Puis ce fut au tour de la Libye, et un État florissant a été détruit. Certains n'aimaient peut-être pas le régime de Kadhafi, mais ceux qui ont vécu là-bas l'ont apprécié. Quel est le prochain pays sur la liste des États-Unis? La Syrie? Cela ne se produira pas. Les temps ont changé et l'agression américaine doit cesser.

Il y a sans doute suffisamment de personnes sensées à Washington qui en ont assez de cette bacchanale irresponsable et sanglante. J'aimerais croire que nous allons enfin nous asseoir à la table des négociations afin de parvenir à un accord. En tout cas, la Russie appuiera cette évolution dans les relations internationales dans le monde multipolaire que nous connaissons aujourd'hui. Nous prendrons en compte les intérêts de tous et l'aspiration de tous les États, sans exception, à une sécurité indivisible et égale.

J'en viens maintenant à un autre sujet. Nos collègues américains ont soulevé la question du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée. Je crois qu'ils ont commis là une imprudence. Personne n'ignore que, depuis plus de deux ans, Washington lance des accusations éhontées contre la Russie sans apporter la moindre preuve crédible à l'appui de ces accusations. Par contre, il existe des preuves irréfutables et connues de tous de la violation du Traité par les États-Unis, qui testent et utilisent des roquettes semblables aux missiles balistiques interdits par le Traité. Ils utilisent aussi des drones armés correspondant à la définition des vecteurs d'armes nucléaires, également interdits par le Traité. Enfin, bien sûr, ils déploient en Roumanie et envisagent de déployer

en Pologne le lanceur de fusée sol-sol M-41, interdit par le Traité.

Lorsque j'entends les accusations sans fondement portées contre la Russie, j'ai toujours envie de dire à mes collègues américains de revenir sur Terre et de régler les problèmes qui existent vraiment, comme, par exemple, la lutte contre l'État islamique d'Iraq et de Syrie. Un problème qui, d'ailleurs, est apparu la suite de la destruction de l'Iraq, et nous savons qui en est à l'origine.

D'une façon générale, n'oublions pas combien notre monde est fragile et que notre présence sur Terre est brève. Par conséquent, acquittons-nous de la tâche principale de la Première Commission, c'est-à-dire parvenir à résoudre les problèmes en renforçant la sécurité internationale, et en ne créant pas entre nous de nouveaux problèmes, toujours plus malsains et artificiels.

M^{me} Bila (Ukraine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer ma profonde tristesse après que nous ayons entendu la Russie adresser une menace directe contre d'autres pays, les États-Unis d'Amérique au premier chef, leur demandant de faire attention. Cela veut dire que la Fédération de Russie menace d'autres pays, mais nous ne sommes assez faibles pour réagir de la manière dont ils souhaiteraient que nous réagissions.

La Russie est le théâtre d'un conflit – l'agression russe contre l'Ukraine – et j'aimerais appeler l'attention sur les activités de ce qu'on appelle le Centre conjoint de contrôle et de coordination situé dans la ville de Soledar dans la zone d'opération antiterroriste du Donbass en Ukraine. « Conjoint » signifie Ukraine et Russie. La partie ukrainienne est responsable de l'armée ukrainienne. Le Centre est responsable du cessez-le-feu dans la région du Donbass en Ukraine. La partie russe est responsable de l'armée russe et des actes terroristes soutenus par elle. Ce système fonctionne. Il n'apporte pas de solution définitive au problème mais, grâce à lui, de nombreuses vies ont été épargnées. Cela prouve à l'évidence que les opposants aux forces armées ukrainiennes dans la région du Donbass sont des troupes militaires russes et des groupes militaires illégaux soutenus par la Russie.

Telle est la situation sur le terrain. La Russie a déjà admis qu'il s'agit d'une situation de conflit. Nous avons entendu ici des mots très étranges, comme celui de « fraternité ». Nous avons maintes fois appelé l'attention de la communauté internationale sur des

preuves évidentes de transferts illicites de matériel et d'équipements militaires modernes de la Fédération de Russie vers des formations armées soutenues par la Russie à l'est de l'Ukraine via des zones non contrôlées à la frontière entre l'Ukraine et la Russie. Il est de la plus haute importance que la communauté internationale utilise tous les moyens à sa disposition pour faire cesser ces transferts illégaux qui sapent les efforts visant à apaiser les tensions dans la région du Donbass.

Aujourd'hui, dans les zones occupées de la région du Donbass en Ukraine, on compte plus de 6 000 troupes régulières russes; deux régiments blindés hybrides constitués de plus de 35 000 combattants entraînés, dont une vaste composante russe importante opère sous le système de commandement et de contrôle des forces armées russes; plus de 700 chars de combat; 1 200 véhicules blindés; 1 250 systèmes d'artillerie et 300 lance-roquettes multiples.

Au cours du week-end dernier, la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe a recensé plus de 500 explosions dans la zone d'opération antiterroriste de la région du Donbass. Ces chiffres incroyables pour l'Europe centrale sont régulièrement cités – chaque jour, chaque semaine, chaque mois – depuis le déclenchement de l'agression russe contre l'Ukraine en 2014. Aucun stock d'explosif dans l'Est de l'Ukraine n'équivaut à une telle intensité explosive. La Russie est le seul fournisseur de ces engins meurtriers en Ukraine. Il est de notre devoir à tous de stopper l'agresseur.

M. Yermakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je ne vais pas consacrer plus de temps à répondre aux propos, reconnaissons-le, stupides, que nous venons d'entendre. Bien sûr rien de tel ne s'est produit et la situation est tout à fait différente.

Quant à mes menaces à l'encontre de mes collègues américains, j'assure la Commission qu'avec nos collègues américains nous nous entendons très bien. Je rentre à peine d'une réunion des cinq pays dotés d'armes nucléaires. Nous avons peut-être besoin de nous dire les choses en face. Je suis toujours direct avec mes collègues américains et je n'ai jamais entendu dire qu'ils me trouvaient agressif à leur égard. Je crois donc que, de ce point de vue, la communauté internationale peut être rassurée.

La Russie et les États-Unis finiront toujours par trouver un terrain d'entente. Nous sommes vraiment désolés pour le peuple ukrainien. Il est proche de

nous par essence. Nous avons toujours été unis. Les propos qui ont été tenus derrière le plaque nominale de l'Ukraine sont, bien entendu, une source de regret et de préoccupation. Nous avons toujours eu de la sympathie pour l'Ukraine. Il n'y a jamais eu d'agression de la part de la Russie contre l'Ukraine.

M. Mikulsky (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole afin d'exercer mon droit de réponse à la suite de la déclaration de la Fédération de Russie. Je crois que des compliments me sont adressés dans cette déclaration, aussi je tiens tout d'abord à l'en remercier.

J'ai plusieurs choses à dire. Concernant l'Ukraine, la Russie continue de violer la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays. Les forces de sécurité russes associées commettent constamment des violations du cessez-le-feu, notamment au moyen d'armes lourdes, bloquent systématiquement et intimident les observateurs étrangers et empêchent les organisations internationales humanitaires d'acheminer l'aide indispensable. Nous demandons instamment à la Russie d'user de son influence auprès des séparatistes pour mettre fin à la violence, comme elle l'a fait dans le passé. Nous ne reconnaissons pas la tentative d'annexion de la Crimée et nous renouvelons notre appel à la Russie afin qu'elle restitue le contrôle de la péninsule à l'Ukraine.

Je précise que les États-Unis s'en tiennent à leur déclaration précédente. Les termes « agression » et « annexion » ont été choisis par le Gouvernement américain. J'aimerais également indiquer que, s'agissant de la question du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, les États-Unis se sont toujours pleinement acquittés de toutes leurs obligations au titre du Traité et continueront de le faire. Plutôt que de remédier à ses propres violations, la Russie lance des accusations sans fondement contre les États-Unis pour détourner l'attention. À de multiples reprises, nous avons réfuté

de manière directe et substantielle les accusations de la Russie.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme je l'ai indiqué précédemment, la cérémonie de remise des bourses d'études de 2016 des Nations Unies sur le désarmement va débiter dans quelques minutes dans cette salle de conférence. Comme à l'accoutumée, le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, s'adressera aux boursiers. Conformément à la pratique établie, je vais suspendre la séance à ce stade. Je demande à toutes les délégations de bien vouloir rester assises pendant cette cérémonie afin de féliciter et d'encourager nos jeunes collègues.

La séance, suspendue à 17 h 30, est reprise à 17 h 45.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à notre programme de travail, la Commission entamera demain la troisième et dernière phase de ses travaux, au cours de laquelle elle se prononcera sur tous les projets de résolution et de décision déposés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale, points 89 à 105 de l'ordre du jour.

À cet égard, la Commission s'inspirera des documents officieux que le Secrétariat va distribuer et où figureront les projets de résolution et de décision sur lesquels la Commission se prononcera chaque jour. Le document officieux N° 1 a été mis en ligne et distribué hier en salle de conférence, et nous allons nous prononcer sur les projets au titre de chacun des groupes y figurant. Le Secrétariat révisera quotidiennement le document officieux afin d'actualiser les projets qui sont prêts à être mis aux voix à chacune de nos séances pendant cette phase. Conformément à la pratique passée, au début de la séance de demain après-midi, j'expliquerai la procédure que nous suivrons pendant la phase de prise de décisions.

La séance est levée à 17 h 50.